

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 26 JUIN 2018**

**ORDRE DU JOUR**

|        |                                                                                                                                                                      |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.     | Approbation du compte de gestion 2017 .....                                                                                                                          | 17 |
| II.    | Approbation du compte administratif 2017 et présentation du rapport d'activité 2017 des services municipaux.....                                                     | 26 |
| III.   | Affectation des résultats de l'exercice 2017 .....                                                                                                                   | 26 |
| IV.    | Mise en œuvre des dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 – Contractualisation avec l'État sur la période 2018-2020 .<br>..... | 26 |
| V.     | Déplacements d'élus dans le cadre d'un mandat spécial .....                                                                                                          | 35 |
| VI.    | Réalisation d'un nouveau centre social du Centre-Ville .....                                                                                                         | 36 |
| VII.   | Fourniture, pose et maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique – Groupement de commande – Appel d'offres ouvert.....                           | 38 |
| VIII.  | Sortie familiale au parc Pairi Daiza – Participation financière des familles                                                                                         | 39 |
| IX.    | Autorisation de signer les marchés d'achat de gaz .....                                                                                                              | 39 |
| X.     | Autorisation de signer les marchés.....                                                                                                                              | 40 |
| XI.    | Mise en place d'une astreinte au sein de la police municipale.....                                                                                                   | 40 |
| XII.   | Participation au programme européen de subvention pour l'obtention d'un financement pour l'installation d'un réseau de bornes wifi public dans la ville.....         | 41 |
| XIII.  | Exonération des frais de location du Palacium et de son matériel sportif auprès du Comité d'organisation de la Ligue mondiale de volley-ball .....                   | 41 |
| XIV.   | Affectation d'un crédit d'investissement à l'association Cric Crac Compagnie pour l'année 2018.....                                                                  | 42 |
| XV.    | Sixième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2018 – Coupe d'Europe .....                                                   | 42 |
| XVI.   | Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse au titre de l'année 2018 .....                                     | 43 |
| XVII.  | Cinquième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2018.....                                                                   | 43 |
| XVIII. | Affectation des crédits destinés aux associations oeuvrant en faveur des                                                                                             |    |

|                                                                                                                                                                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| personnes en difficulté au titre de l'année 2018 .....                                                                                                                                                                | 43 |
| XIX. Troisième affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2018 .....                                                                     | 44 |
| XX. Actualisation du règlement intérieur des centres d'accueil et de loisirs de Villeneuve d'Ascq (CAL et ALSH) .....                                                                                                 | 44 |
| XXI. Convention de partenariat pour des projets intergénérationnels entre la ville de Villeneuve d'Ascq et les Ehpad : « Résidence du Moulin d'Ascq » (CCAS de Villeneuve d'Ascq) et « La Ritournelle » (AFEJI) ..... | 45 |
| XXII. Bilan accessibilité universelle 2017 .....                                                                                                                                                                      | 45 |
| XXIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap .....                                                                                                                    | 49 |
| XXIV. Affectation des subventions destinées aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation de quartier au titre de l'année 2018 .....                                                                        | 50 |
| XXV. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2018 – Séjours de vacances .....                                                                             | 50 |
| XXVI. Conseils de quartier – Approbation de la sixième charte et du règlement intérieur .....                                                                                                                         | 51 |
| XXVII. Convention de partenariat entre la ville de Villeneuve d'Ascq et les Instituts Médico-Educatifs (IME) Lelandais et du Recueil .....                                                                            | 55 |
| XXVIII. Séjour chantier jeunes à Rémuzat dans la Drôme du 1 <sup>er</sup> au 8 juillet 2018 pour des jeunes de 18 à 25 ans à la Ferme de la Donne .....                                                               | 55 |
| XXIX. Sortie familiale au Centre National de la Mer (Nausicaa) à Boulogne-sur-Mer – Participation financière des familles .....                                                                                       | 56 |
| XXX. Affectation des crédits destinés aux associations étudiantes au titre de l'année 2018 .....                                                                                                                      | 57 |
| XXXI. Tarifs des activités dans le cadre de l'Automne bleu saison 2018 .....                                                                                                                                          | 58 |
| XXXII. Motion déposée par les groupes Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq et le Parti Socialiste relative au projet de loi ELAN .....                                                                                     | 59 |
| XXXIII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....                                                                                       | 64 |
| XXXIV. Tableau actualisé des subventions .....                                                                                                                                                                        | 64 |

*Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45 et procède à l'appel.*

**Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Martine CARETTE, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS.

**Absents :**

Pascal MOYSON a donné pouvoir à Chantal FLINOIS ; Olfa LAFORCE a donné pouvoir à Gérard CAUDRON ; André LAURENT a donné pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Daniel THUILLIER a donné pouvoir à Farid OUKAID ; Roselyne CINUS a donné pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Fadila BILEM ; Nicolas BANDOY ; Christophe LEMIERE.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons le quorum. Avant de passer à un ordre du jour qui a l'air léger, mais qui est quand même un petit peu chargé, il y a des questions importantes comme le compte administratif bien sûr, mais aussi le centre social, le renouvellement des conseils de quartier, la contractualisation et une motion sur les logements pour les personnes à mobilité réduite.

**Rappel des événements passés**

- Mardi 29 mai : concert des professeurs de l'école de musique au Kino. Dominique FURNE était d'ailleurs sortie pendant le conseil pour aller les rejoindre.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin : gala d'improvisation de la Maison des Genêts, à la Rose des Vents.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin : « À la recherche de vos ancêtres » au Musée du Terroir.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin : dernier tournoi Solétanche au Stadium, avec des milliers de gamins qui, comme chaque année, ont joué au rugby sur les terrains annexes du Stadium.

- Samedi 2 juin : concours de tir fédéral de la Saint-Sébastien.
- Samedi 2 juin : fête d'ouverture d'Entre-Lacs, à la ferme Saint-Sauveur. Une belle fête encore cette année, avec un beau temps qui a facilité les choses.
- Samedi 2 juin : concert de Chœur et Passion et du chœur des Trois Abbayes, à l'église de la Nativité.
- Dimanche 3 juin : jubilaires à l'hôtel de ville à 11h.
- Dimanche 3 juin : braderie des Marchenelles.
- Mardi 5 juin et vendredi 8 juin : rencontres dansantes des écoles villeneuvoises au Palacium.
- Vendredi 8 juin : cérémonie officielle de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine.
- Samedi 9 juin : gala de danse de l'Alliance Dance School, à l'espace Concorde.
- Samedi 9 juin : match de catch, organisé par l'OMS au Palacium.
- Dimanche 10 juin : dimanche festif au parc Asnapio.
- Dimanche 10 juin : concert de l'Avenir musical d'Ascq, à la salle Pierre-et-Marie-Curie.
- Samedi 16 juin : « Les p'tits loups du jazz » à la Rose des Vents.
- Samedi 16 juin : fête des moulins.
- Samedi 16 juin : concours de pêche du challenge Mazouiller, organisé par l'association du personnel.
- Samedi 16 juin : première fête du moulin d'Ascq.
- Dimanche 17 juin : journée nationale de l'archéologie à Asnapio.
- Dimanche 17 juin : journée européenne du patrimoine de pays et des moulins.
- Dimanche 17 juin : braderie du Breucq, organisée par la Fédération villeneuvoise des commerces et des commerçants du Breucq.
- Dimanche 17 juin : concert « La musique fait son cinéma » par le Jeune ensemble harmonique et l'école de musique.
- Dimanche 17 juin : gala de danse organisé par le LCR des Prés.

- Lundi 18 juin : 78<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du Général De GAULLE au monument aux morts du Breucq.
- Jeudi 21 juin : fête de la musique dans les différents quartiers de la ville.
- Jeudi 21 et vendredi 22 juin : rencontre chorale des écoles villeneuvoises à la Rose des Vents. Un très beau travail et j'ai félicité en notre noms à tous les enseignants qui nous offrent ce type de prestation. Faire chanter des écoles sur la grande scène de la Rose des Vents, sans véritable répétition générale sur place, et les coordonner, ça demande un vrai talent.
- Samedi 23 juin : « Pool party » à la piscine du Triolo qui fête l'été.
- Samedi 23 juin : fête du thé.
- Samedi 23 juin : feux de la Saint-Jean.
- Samedi 23 juin : fête de la musique aux Verts Tilleuls, dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville.
- Samedi 23 juin : concert du North Summer Festival au stade Pierre-Mauroy, où on a vu quinze à vingt mille jeunes. J'ai vu des photos, je n'y suis pas allé, mais j'ai rencontré des jeunes qui y sont allés. Depuis le temps qu'on voulait faire des fêtes de la jeunesse, là on a la chance, avec le Grand Stade, de pouvoir offrir dans des conditions financières très modérées un spectacle qui a commencé à 16h et a duré jusqu'à minuit.
- Dimanche 24 juin : week-end d'ouverture « L'été au LaM ».
- Dimanche 24 juin : gala de danse « Carnaval » par le LCR des Tailleurs.
- Dimanche 24 juin : braderie de Flers-Bourg.

### **Manifestations à venir**

- Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : le musée de Plein Air fête les cinquante ans de la MEL.
- Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : 2<sup>e</sup> édition des Associations en fête, à la maison de quartier Pasteur. Ce sont les associations du quartier nord qui font leur propre fête, c'est assez sympathique.
- Dimanche 1<sup>er</sup> juillet : observation publique du soleil au Forum des Sciences, avec le CARL.
- Dimanche 8 juillet : dimanche festif au parc Asnapio, « L'histoire en s'amusant ».
- Vendredi 13 juillet : bal dans les jardins du LaM.

- Vendredi 13 juillet : feu d'artifice au son des tubes de l'année 1968, plaine Canteleu.
- Samedi 14 juillet : course de la Cervoise, au parc du Héron.
- Samedi 14 juillet : cérémonie de la fête nationale, place de la République, à Annappes, au pied de l'arbre de la Liberté.
- Samedi 14 juillet : bal populaire à l'espace Concorde.
- Mercredi 15 août : 74<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence, au monument érigé au coin de la rue du Maréchal-De-Lattre-De-Tassigny et du grand boulevard.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà donc pour les manifestations passées et à venir dont nous avons connaissance. En particulier pour l'avenir, il en est d'autres que je n'annonce peut-être pas, car nous n'en sommes pas nous-mêmes informés. Pour ce qui est du conseil municipal de ce soir, après avoir fait l'appel des membres du conseil municipal, je vous rappelle que nous avons trente-deux délibérations à l'ordre du jour avec le compte administratif ; la contractualisation avec l'État ; la sixième charte des conseils de quartier ; le bilan accessibilité 2017 et la motion par les groupes EPVA et PS relative aux dispositions de la loi ELAN – nous avons déposé une motion qui sera, je l'espère votée à l'unanimité et que nous présentera Lahanissa MADI en fin de conseil. Vous avez été destinataires du rapport d'activité 2017 des services municipaux, c'est un très beau travail, je vous en conseille la lecture. Il est très complet et présenté comme une annexe au compte administratif. Ont été déposés sur table l'état de présence des élus dans les différentes structures municipales – commissions et autres ; le PV de la séance du 29 mai 2018 transmis par mail le 18 juin ; la délibération marchés mise à jour suite aux CAO des 19 et 25 juin concernant la construction d'un nouveau centre social du Centre-Ville, la médecine du travail et des travaux de rénovation du restaurant scolaire Toulouse-Lautrec ; la délibération portant sur l'exonération des frais pour l'utilisation du Palacium par la ligue mondiale de volley-ball – c'est la contribution de la Ville à l'organisation de ce très grand événement qui aura lieu du 4 au 8 juillet au Grand Stade.

Pour le secrétaire de séance, il est de coutume de désigner la benjamine du conseil. Sophie LEFEBVRE étant là, je propose sa désignation.

*Sophie LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Concernant le procès-verbal de la séance précédente du 29 mai, vous l'avez eu, vous avez pu faire vos remarques. Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions des abstentions ? C'est adopté.

*Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai est approuvé à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous pouvons passer à l'ordre du jour proprement dit avec Sylvain ESTAGER pour l'approbation du compte de gestion 2017, puis le compte administratif 2017, avec un diaporama qui présente le compte administratif et le rapport d'activité des services municipaux dont je vous ai parlé il y a quelques instants.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous allons commencer par présenter le compte administratif puis nous passerons au vote des délibérations du compte de gestion et de l'approbation du compte administratif. Il s'agit de rendre compte des opérations budgétaires pour une année, en l'occurrence 2017, et de présenter les résultats de cet exercice. On évoquera évidemment les procédures qui conduisent à obtenir ces résultats. On va procéder de façon classique. Vous avez encore une fois une présentation très riche, très argumentée, très détaillée dans les livrets qui vous ont été remis. Vous aurez aussi un diaporama en complément de ce livret et je remercie d'emblée très sincèrement Monsieur TRINEL qui est l'auteur de ces documents et qui fait toujours preuve d'un souci maximal de pédagogie pour que ces débats budgétaires, parfois austères, puissent être compris et intégrés par le plus grand nombre. Je précise que la présentation de ce compte administratif n'est pas un budget primitif bis : on n'est pas là pour refaire les débats du budget primitif ou du budget supplémentaire. Je vais me contenter de rappeler, pour que chacun perçoive bien les enjeux de ce compte administratif, nos objectifs budgétaires qui ont été définis en début de mandat et auxquels nous nous attachons année après année. Le premier élément de ces objectifs est de faire face aux contraintes qui nous sont imposées par l'État depuis 2014 – on aura l'occasion d'en reparler au moment de la présentation de la contractualisation ; de maintenir et, quand on peut le faire, de renforcer le modèle villeneuvois de très haut niveau de service public, en maintenant un soutien au monde associatif dans toute sa diversité, en ayant fait le choix au cours des années précédentes et en 2017 également de ne pas avoir recours à l'augmentation de la fiscalité communale, tout en garantissant un très bon niveau d'investissement sur la ville, avec un objectif symbolique de 100 millions d'euros fixé sur le mandat, tout en conservant la très bonne santé financière de la Ville.

De façon traditionnelle, on commence par présenter les grandes masses. Au niveau du fonctionnement, les recettes s'élèvent à 99,2 millions d'euros ; les dépenses à 87,4 millions d'euros. Vous pouvez observer que les dépenses ont augmenté de façon moindre que les recettes. On a un résultat à hauteur de 11,8 millions d'euros, en progression de 7 %. Si vous intégrez les cumuls antérieurs et l'affectation nécessaire en investissement, on atterrit sur un résultat de clôture à hauteur de 15,3 millions d'euros. Ce résultat est en augmentation de 6 %, ce qui constitue une jolie croissance pour notre exercice au niveau du fonctionnement. En investissement, nous avons 25,7 millions d'euros de recettes et 24,3 millions d'euros de dépenses (+17 %), ce qui nous dégage pour 2017 à hauteur de 1,4 million d'euros auquel on retire – ou on rajoute selon le point de vue – 12,2 millions d'euros de restes à réaliser, avec les cumuls antérieurs. Nous avons donc un déficit, un besoin – qui a

été financé – à hauteur de 11,7 millions d'euros. Si on reprend le résultat de 15,8 millions d'euros, on retire les 12,2 millions d'euros et on obtient un résultat disponible de 3,6 millions d'euros pour l'année 2017. Ce résultat est en augmentation de 3 % pour 2017. Je précise qu'on est globalement dans la fourchette de 3 millions à 3,6 millions d'euros qu'on observe depuis le début du mandat. Cette année, on est sur le volume maximal mais on a une véritable stabilité à ce niveau-là, année après année. On va détailler section par section, en analysant différents chapitres. On va commencer par le fonctionnement, avec les recettes tout d'abord. C'est un peu l'esprit de notre gestion : on cherche à adapter les dépenses en fonction des recettes. Dans cette présentation du compte administratif, nous commençons par ce dont nous disposons, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement. Vous avez une présentation d'ensemble, avec un premier histogramme qui vous montre que ces recettes sont cette année en augmentation de 1,9 million d'euros pour atteindre 98,2 millions d'euros. On est en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à ce qui avait été inscrit au budget 2017. Le taux de réalisation est de 101,5 %. Je rappelle que nous sommes toujours très prudents sur l'inscription des recettes : il vaut mieux anticiper modestement et avoir une bonne surprise que l'inverse. On a eu aussi une recette exceptionnelle - je l'évoque tout de suite car je ne le ferai pas dans la présentation détaillée – de 1,2 million d'euros avec le versement d'un acompte sur le bonus de clôture de la SEM Haute-Borne. On l'avait évoqué en conseil, ça figure là dans ce compte administratif. Si on détaille ces différentes recettes, on a d'abord les recettes des services et du domaine qui représentent un petit 6 % du total, elles sont en augmentation de 5,9 %, avec près de 320 000 euros. Vous avez une liste détaillée. Si vous regardez bien les différentes données, vous avez une série de petites augmentations, mais qui ne sont pas significatives et qui en aucun cas ne traduisent une évolution de nos politiques tarifaires : on est en réalité sur une stabilité. Quelques éléments en trompe-l'œil justifient l'augmentation évoquée précédemment, comme le service des Aînés. La création du service des Aînés nous fait encaisser des recettes liées à ce service, la restauration scolaire aussi par exemple dont la principale augmentation est liée aux petits ajustements tarifaires qui avaient été faits l'année précédente et qui se répercutent à partir de septembre sur l'année 2017, et surtout l'augmentation du nombre de journées, avec neuf journées de plus, qui sont restaurées pour les enfants et ont un impact sur nos recettes. Si on regarde l'ensemble, on est sur des évolutions très modestes, de quelques dizaines de milliers d'euros. Rapporté à l'ensemble des recettes, c'est extrêmement modeste.

Au niveau des impôts et taxes, vous avez le détail de ce que nous percevons et on intègre les reversements de fiscalité de la MEL. Ces recettes progressent de 1,4 % : elles représentent 66 % de ce que nous percevons, ce sont les principales ressources de notre collectivité. Elles sont en augmentation de 1,4 %, sachant que les taux communaux n'ont pas augmenté en 2017, comme depuis maintenant onze ans. Deux éléments notables nous permettent d'encaisser davantage de recettes par la fiscalité. D'abord, les droits de mutation : vous voyez qu'il y a une tendance lourde, c'est vraiment une évolution tendancielle, on perçoit de plus en plus de droits de mutation sur la ville. Cette année, on a encore 500 000 euros de plus. Là, on a un effet que chacun connaît : une ville extrêmement attractive. Le marché immobilier qui

se porte excellemment sur Villeneuve d'Ascq si on écoute les professionnels du domaine. Nous percevons évidemment des droits de mutation en conséquence. À noter aussi une recette de 120 000 euros liée à la taxe de séjour. On a aligné les tarifs sur la MEL pour la dernière année, avant le transfert de compétences qui est rentré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette année, on a eu une augmentation de 120 000 euros liée à cette évolution de la taxe de séjour. Vous avez bien compris que ça ne durera pas et qu'on ne la retrouvera pas en 2018.

Nous passons aux recettes suivantes avec les dotations. On rentre dans un registre plus douloureux pour la Ville : c'est la contrainte qui nous est imposée depuis les années 2014 et suivantes. En 2017, nous avons enregistré une baisse de -0,3 %. Je ne vais pas ici refaire le discours et exprimer notre position sur cette politique depuis 2014 par rapport à cette politique de baisse des dotations. J'en reparlerai par contre dans la présentation de la contractualisation. Si vous regardez bien l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF), vous voyez comment la dotation forfaitaire évolue année après année, comment cette baisse très conséquente de la dotation forfaitaire est en partie amortie par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) - on peut dire que c'est la DSU qui nous sauve. Je rappelle que l'esprit initial de la DSU n'est pas de venir en complément de la baisse de la dotation forfaitaire. C'était évidemment une dotation de solidarité pour les villes qui en avaient le besoin. Pour nous, elle a joué ce rôle d'amortisseur, mais ce n'est évidemment pas l'esprit premier. Attention aussi aux volumes dans cette évolution. On pourrait dire qu'on a une légère baisse, qu'on est globalement stable par rapport à 2016. Je rappelle toujours qu'à périmètre de politique constant, la simple respiration liée au glissement vieillesse-technicité, à l'inflation, à l'évolution de la masse salariale et des carrières nécessiterait d'avoir entre 3 % et 4 % de dotations supplémentaires. Quand vous avez une stabilité des dotations, c'est une contrainte ; quand vous avez une légère baisse, c'est bien une contrainte supplémentaire. Si on reste sur l'idée d'une stabilité, rentrons dans le détail pour regarder comment ces dotations ont évolué. Le détail traduit des évolutions de politiques nationales qui nous impacte. On a un peu plus de 300 000 euros de recettes supplémentaires versées par le Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH) pour la fonction publique. On a des versements de financements complémentaires par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à hauteur de 185 000 euros. On a une série d'augmentation des compensations fiscales qui sont liées à l'effet demi-part vieux parents. Si vous prenez la politique du FIPH ou de la CAF, ça correspond à des politiques déployées par la Ville, ce sont des recettes légitimes. Ces différentes recettes correspondent à davantage de services proposés, à davantage de besoins exprimés par la population et assurés par la Ville. Évidemment, elles sont noyées dans la baisse de la dotation forfaitaire où on perd un million d'euros. Je le souligne rapidement une nouvelle fois, nous avons ici un volume global stable, mais en réalité une contrainte forte. On y fait face depuis le début du mandat et c'est ce qui va être démontré une nouvelle fois par l'examen de nos dépenses.

Au niveau des dépenses, on procède de la même façon que pour les recettes. D'abord, pour la vue d'ensemble, nous avons une véritable stabilité de nos dépenses depuis 2014. Si on se réfère à 2016, on a une augmentation de 1,8 %, mais c'était

une année exceptionnelle où nous avons observé une baisse conséquente, à hauteur de 1,5 million d'euros, de nos dépenses par rapport à l'année précédente. Évidemment, quand on gère un budget, on le fait sur une séquence au moins de moyen terme. Vous voyez qu'on est sur une stabilité de nos dépenses depuis 2014. En euros constants, on est même sur un volume de dépenses inférieur à 2007. Si on regarde la structure de ces dépenses, les charges de personnel représentent 64 % de nos dépenses, les charges à caractère général 19 %, les charges de gestion courante un petit 14 %. C'est bien sur les charges de personnel que le travail d'économies et de rigueur est mené, puisque c'est le levier le plus opérationnel. Évidemment, 64 % de dépenses au niveau de la masse salariale, ça ne peut s'appréhender qu'en pondérant ce pourcentage en fonction des services rendus, en fonction de la typologie sociale de la Ville, de la pyramide des âges, de différents éléments structurant du territoire et des politiques villeneuvoises. On va détailler tout cela en commençant par les charges à caractère général. Les charges à caractère général sont en augmentation de 8,5 %, soit un gros million d'euros. Elles doivent être relativisées grâce à des éléments bien identifiables. Nous avons tout d'abord la création du service municipal des Aînés pour environ 300 000 euros de dépenses supplémentaires, mais il s'agit bien ici d'un jeu d'écriture, d'un transfert comptable entre différents chapitres – j'en reparlerai lorsque nous évoquerons la subvention au CCAS. Vous avez des dépenses qui sont parfaitement assumées par la Ville, comme la hausse liée au renouvellement du marché : vous vous rappelez qu'on avait fait le choix de l'option maximale dans notre renouvellement de marché pour la restauration scolaire en prenant l'option à 25 % de bio, adossée à des logiques de saisonnalité et de circuits courts et locaux maximisés. Cela a un coût : 200 000 euros. On a aussi des contraintes qui nous ont été imposées : une contrainte particulière évoquée lors du budget supplémentaire, avec près de 300 000 euros de retard de facturation au niveau des fluides. Chacun avait convenu que la Ville n'était absolument pas responsable, c'est comme un particulier qui se verrait adresser un retard de facturation ou une estimation insuffisante par rapport à ce qu'il aurait pu payer et qui se verrait adresser un rappel. Néanmoins, il a bien fallu payer ces 300 000 euros. On a également les contrôles obligatoires liés à des législations nouvelles sur la qualité de l'air dans les bâtiments publics, sur l'amiante, et cætera, ce qui nous donne un petit 100 000 euros de dépenses supplémentaires. En réalité, sur ces charges à caractère général, on est sur une forte maîtrise des dépenses. L'impact sur les finances globales de la Ville est modéré.

Au niveau des charges de personnel qui constituent le plus gros de nos dépenses, nous enregistrons, 1,5 % d'augmentation. Là aussi, ça traduit une vraie maîtrise surtout si on l'inscrit dans le long terme. On a eu des années antérieures où la maîtrise était encore plus remarquable : 0,5 % en 2015, une diminution en 2016. Je rappelle que notre politique – je l'ai redit en introduction – est de maintenir le service public, de ne pas le réduire. La plupart de ces dépenses sont contraintes, quand vous avez des places en crèches, des places en centre d'accueil, en colonie de vacances. Il n'est pas très compliqué de réduire la masse salariale, il suffit de supprimer des places. Nous ne le faisons pas, on a même renforcé une série de dispositifs et ça a un coût. Je vous invite vraiment à prendre cette augmentation –

très raisonnée et très raisonnable, en intégrant ces éléments de pondération. Si vous regardez les courbes qui illustrent cela, on continue sur une évolution significative quand on est dans une évolution comparée des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des collectivités territoriales et des communes. Le delta avec l'évolution de Villeneuve d'Ascq ne cesse de s'accroître année après année. Ce n'est pas renseigné pour 2016 et 2017 parce que nous n'avons pas encore les données chiffrées, mais vous les aurez à mesure qu'on avance dans ce mandat et vous verrez que le delta s'accroît. C'est une évolution tendancielle lourde qui se confirme année après année. Elle s'explique en partie par l'évolution de l'effectif. Là, on a fait figurer l'évolution des équivalents temps plein titulaires, en sachant – on l'avait rappelé en commission et les chiffres sont à disposition – que cette évolution, cette baisse des équivalents temps plein n'est pas compensée par un recours massif à des vacances, ça n'aurait aucun sens. Là, nous sommes sur un travail très fin qui est réalisé. Je le souligne à chaque fois, je le rappelle, je remercie les services, les chefs de service, les directeurs généraux, Marie-Christine HUGUET pour tout le travail accompli année après année. C'est un travail extrêmement fin. Chaque emploi est interrogé, chaque service est interrogé. On voit si on peut mutualiser, si on peut optimiser. Je rappelle aussi de façon très ferme, très forte, que derrière chaque emploi, il y a du service public, il y a une aide à la personne, il y a de la solidarité. À l'heure où on voit des dogmes qui sont érigés sur les dépenses sociales, sur les dépenses de personnel, il est important de rappeler qu'à Villeneuve d'Ascq, on fait de ce service à la personne, de ce service public, de ce service au quotidien non seulement une priorité, mais aussi un élément constitutif de notre modèle de ville solidaire, de ville dynamique, de ville en mouvement comme le dit le récent slogan de la Ville que vous voyez fleurir un peu partout.

Ensuite, nous avons le détail des dépenses supplémentaires. Je rappellerai que cette année, on ne s'est pas contenté de stabiliser nos politiques publiques, de sanctuariser ce qui faisait la force du modèle villeneuvois, nous avons aussi des renforcements de ces politiques. On a eu un renforcement de la police municipale, de nos ASVP, ce qui a un coût – plus de 200 000 euros. On a eu la création du service des Aînés qui n'a pas eu de coût direct par rapport à l'enveloppe globale consacrée à ce qui a été transféré, mais qui a eu un impact sur la masse salariale puisque nous avons repris des emplois et que nous les assumons désormais dans notre compte de gestion et dans notre compte administratif. On a eu aussi des effets liés aux politiques nationales et aux structures nationales : les élections de l'année 2017 et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique – que nous avons saluée comme il se doit – qui représente un surcoût d'environ 400 000 euros. Les 800 000 euros de dépenses à ce niveau-là sont parfaitement fléchés et visibles. Derrière les dogmes qui sont aujourd'hui érigés et qu'on perçoit de plus en plus à travers certains discours politiques, notamment au niveau du Gouvernement, comme le disent beaucoup d'acteurs des politiques sociales ces derniers jours, comme l'ont dit beaucoup de communes qui se battent pour conserver leur service public, il est clair qu'à Villeneuve d'Ascq, nous ne mettons pas trop de « pognon » - comme le dit le Président – sur le personnel, sur nos services, sur nos politiques de solidarité, qu'on assume parfaitement. On sait aussi qu'il y a un étouffement progressif qui nous

est imposé et que, derrière cela, c'est la question de la justice sociale, des solidarités qui se pose – j'y reviendrai un peu plus tard dans mon exposé.

J'en viens aux charges de gestion courante. Là aussi, le modèle de Villeneuve d'Ascq procède d'un choix politique très clair, très ferme, très affirmé de notre part : on refuse de faire de ces charges de gestion courante une variable d'ajustement. C'est un choix qui est parfaitement assumé, c'est un choix politique. La ligne est claire : il n'est pas question de moins soutenir le monde associatif dans toute sa diversité, qu'elle soit sportive, qu'elle soit liée aux associations qui encadrent la jeunesse, la culture, la solidarité, l'action sociale. Le monde associatif n'est pas ici une variable d'ajustement et non seulement nous l'assumons, mais nous le revendiquons. Vous avez une stabilité de nos charges de gestion courante. Si vous voyez une baisse, c'est une baisse en trompe-l'œil. Nous avons eu quelques ajustements techniques, des ajustements comptables qui figurent dans le livret et surtout un transfert. J'évoquais tout à l'heure, au niveau de la masse salariale et des charges précédentes, que le transfert du service des aînés avait eu une incidence en positif. Là, vous l'avez en négatif puisque ce transfert justifie à lui seul une baisse de 400 000 euros. Les 600 000 euros de baisse constatés sont en réalité en trompe-l'œil et nous revendiquons, nous affirmons qu'il y a une stabilité des charges de gestion courante.

Concernant les charges financières, il n'y aurait pas grand-chose à dire puisqu'elles pèsent environ 1 million d'euros. J'aurais pu ne pas l'évoquer, mais je choisis de le faire. Aujourd'hui, il y a un cadre général favorable à l'emprunt et surtout à la renégociation des emprunts. L'excellence de nos finances et de notre dette nous a permis d'optimiser au maximum ce contexte très favorable en renégociant. Ça fait partie de la force de la gestion municipale. Aujourd'hui, on est sur une évolution des charges financières presque historique de 1 % de nos dépenses de fonctionnement, qui est affecté au remboursement des intérêts d'emprunt. Moins de 1 %. Très rares sont les collectivités qui peuvent se prévaloir d'un tel résultat. La dette est faible, parfaitement maîtrisée, parfaitement non-toxique. L'importance d'avoir une situation comme celle-là est évidemment prépondérante quand il s'agit de renégocier au mieux les emprunts dans un contexte intéressant où on peut optimiser la chose.

J'en viens au bilan. Je le dis à chaque fois, c'est la diapositive la plus significative, s'il y en a une à retenir de toute la présentation, s'il y en a une à retenir du livret qui vous a été distribué, c'est bien celle-ci. Je vous parlais tout à l'heure d'évolution tendancielle lourde au niveau de la gestion de la Ville : prenez l'évolution 2017 et vous constaterez que la différence entre nos recettes et nos dépenses nous donnent un delta qui ne cesse de s'accroître, année après année. Par rapport à 2007, il a été multiplié par 2,5 %. Cette année, on atteint un résultat record à hauteur de 11,8 millions d'euros pour 2017. Cela se traduit évidemment sur l'évolution de l'épargne. Notre capacité d'autofinancement, qu'elle soit brute ou disponible, évolue de la même façon. On a là aussi, au niveau du taux d'autofinancement brut, observé un doublement du résultat. C'est la même chose au niveau du résultat de clôture de la section de fonctionnement. En 2007, on était à 5,7 millions d'euros, on a quasiment triplé. Ces résultats sont évidemment le fruit d'une politique – je l'ai

détaillée – c'est le fruit d'une gestion rigoureuse qui refuse l'austérité. Nous sommes dans le registre de la rigueur et pas de l'austérité. On maintient nos politiques publiques, on les renforce et on arrive à ce résultat qui est incontestable. Là, évidemment, c'est une nouvelle fois l'occasion de rappeler et de remercier l'engagement, la mobilisation de la collectivité, de tous les agents, depuis Madame la Directrice générale des services aux agents qui sont sur le terrain au quotidien. Ce n'est pas évident, on sait qu'on est sur une tension permanente, sur une difficulté, sur des interrogations, sur des réajustements, mais si nous ne le faisons pas au quotidien de façon très fine, nous ne serions pas en mesure de vous présenter des résultats de cette nature année après année. Pour terminer cette présentation de la section de fonctionnement, évoquons la ventilation par grand domaine d'activité. On le fait parce qu'il nous est fortement suggéré de le faire, mais il y a une limite à ce type de ventilation. Il y a évidemment une porosité entre différents domaines, il n'est pas toujours évident de flécher une dépense quand elle est affectée à l'enseignement, à l'enfance, à la jeunesse, à l'administration municipale. Il y a une porosité entre les différents domaines. Il y a surtout des domaines qui sont fondamentalement transversaux : le handicap, le développement durable... Vous les retrouvez dans toutes les politiques, notamment l'enseignement, et évidemment, parce que les crédits sont affectés à l'enseignement, on les retrouve sur la ligne enseignement.

C'est pour cela qu'on s'est permis, pour donner corps à nos politiques publiques, d'illustrer la chose avec un exemple qui nous a été présenté très récemment en réunion de la majorité, un exemple d'une action exemplaire qui associe deux équipements de la ville : la Ferme d'En-Haut et le Centre d'accueil et de loisirs (CAL) Chaplin. Vous avez deux sites, deux espaces ouverts qui vont être mariés pour monter une action dont on ne peut pas rendre compte de façon comptable. La thématique commune ici est le jardin. On travaille de façon participative. Les acteurs locaux et la population sont associés. Les espaces sont interrogés : comment les optimiser, comment améliorer ce qui a été fait ? On intègre là-dedans la question de l'accessibilité pour les PMR. La finalité est de dégager une action significative dans le domaine de la biodiversité et du développement durable. Pour cela, vous avez une mobilisation de nombreux acteurs : c'est un projet qui a été co-construit avec les différents services de la Ville, qui est évidemment transversal avec le développement durable, avec le handicap et surtout qui est participatif puisqu'il a été présenté aux habitants, amendé et co-élaboré en permanence avec les structures que vous connaissez qui ont agi chacune dans leur domaine respectif. On a planté des herbes aromatiques, on a aménagé de façon ludique et paysagère les espaces verts qui sont autour de la Ferme d'En-Haut. On a planté des haies de façon intelligente, des haies comestibles, des prairies fleuries, des actions pédagogiques. Le but est de montrer ce qu'on peut faire très concrètement chez soi pour les particuliers, ici sur un espace public. Évidemment, les activités périscolaires ont pris corps et se sont greffées dessus. Au final, vous avez un support pour toute une série d'actions. Je ne vais pas les détailler ici, je vais aller assez vite, mais on a rencontré des familles, des temps forts ont été organisés avec un retour avec les habitants et les acteurs qui ont participé à ça. On a les carrés plantés qui ont été animés, qui ont été réalisés le

samedi matin. On a une série d'ateliers, un repair-café qui s'est greffé dessus. On a toute une série de délocalisations des ateliers de développement durable sur un site et à l'extérieur. Évidemment, c'est un point de départ et ça va enrichir une série d'actions dès l'année 2018. Ça va irriguer, ça va servir de modèle. Vous avez ici une série de petites prises de vue qui vous montrent comment ça a fonctionné, l'implication de différents acteurs, de différentes personnes. Si nous souhaitions vous montrer cette action – on aurait pu en prendre des dizaines qui se font sur la ville – c'est pour donner corps à cette analyse chiffrée, à cette analyse budgétaire et montrer que derrière toutes ces politiques, vous avez des politiques ambitieuses, vous avez surtout de l'humain, vous avez des acteurs mobilisés. Ce n'est pas toujours évident à rendre compte dans un compte administratif. Je remercie évidemment les animateurs et les auteurs de ce diaporama qui nous a été présenté parce que ça fait partie des politiques dont nous sommes particulièrement fiers sur la ville : politiques modestes, significatives et surtout rayonnantes à moyen et à long terme. Voilà ce que je voulais vous montrer pour la section de fonctionnement.

J'en viens à l'investissement. Vous connaissez bien la question de l'investissement, on en parle quasiment à chaque conseil municipal à travers ce qu'on vote ou à travers les présentations de nos débats budgétaires. L'objectif est simple, je l'ai rappelé en introduction : un investissement ambitieux sur la ville pendant ce mandat avec cent millions d'euros investis, sans faire de l'investissement une variable d'ajustement pour faire face à la baisse des dotations. Je rappelle un principe théorique que vous connaissez et qu'on a déjà présenté : le cycle dit « électoral » de l'investissement, qui fonctionne en deux temps. Le premier temps, durant la première moitié du mandat, est la préparation de l'investissement en fonction des éléments programmatiques qui ont été définis, en fonction de ce qui est programmé lors du mandat précédent. Évidemment, un deuxième temps de réalisation, d'aboutissement. Vous avez la moyenne nationale qui démontre, à partir d'une base 100, comment on fonctionne et comment on monte en puissance dans la deuxième partie du mandat. Vous avez l'illustration avec le mandat 2008-2014 qui vous montre que les trois premières années du mandat, on est en dessous de la moyenne du mandat et durant les quatrième, cinquième et sixième années, on monte en puissance. Ça a été très significatif sur le mandat 2008-2014. Nous sommes en 2017, année charnière par rapport à cette double respiration. Vous avez sur la diapositive suivante la théorie qui est appliquée avec la séquence 2008-2014 : vous voyez bien cette montée en puissance qui a été observée et qui est en train de se reproduire. Si vous prenez le mandaté et les reports intégrés sur les évolutions des dépenses d'équipement, on a 20,2 millions d'euros en 2015, 21,5 millions d'euros en 2007, 25,9 millions d'euros en 2017 avec un taux de réalisation qui reste satisfaisant et qui est supérieur à 80 %. Je rappelle que le budget primitif (BP) 2018 a marqué une véritable accélération sur cette stratégie d'investissement et vous pouvez déjà anticiper sur le compte administratif de l'an prochain où vous aurez cette respiration, ce cycle électoral de l'investissement qui sera confirmé. Le compte administratif 2017 rend bien compte de la dynamique. Vous avez une liste des principales dépenses d'équipement. Je ne vais pas vous la détailler, ce serait un peu laborieux, vous l'avez dans les livrets. Vous voyez qu'on touche à toute une série de domaines. Je vais simplement

rappeler quelques signaux forts qui rendent compte de ce que j'évoquais par rapport aux dépenses de fonctionnement. On a évidemment une politique très ambitieuse sur les groupes scolaires et au premier chef, le symbole de cette école nouvelle qui est actuellement en train de sortir de terre au Pont-de-Bois. Vous avez le déploiement des caméras de vidéoprotection – un investissement très lourd sur plusieurs années, mais qui correspond à un renforcement de nos politiques de prévention et de protection sur la ville. Vous avez les opérations de la ville nouvelle renouvelée. Un petit signal a été envoyé, tout en bas de la liste, à la Rose des Vents, mais vous savez – on en a parlé – que maintenant ça y est, le projet est lancé. Il va prendre corps et se concrétiser d'ici la fin du mandat. C'est une bonne nouvelle pour la Ville et évidemment pour la structure. On retrouve dans cette liste à la fois nos fondamentaux, ce qu'on fait année après année et les éléments de la montée en puissance de l'investissement qui va se dessiner dans la deuxième moitié du mandat et que j'évoquais précédemment. Si vous regardez la diapositive consacrée aux différents domaines, vous avez la même problématique que la ventilation réalisée sur le fonctionnement. Intégrez qu'il y a une véritable porosité entre les différents domaines quand vous renforcez un équipement, quand vous le rénovez, il n'est pas forcément affecté soit à l'enseignement, soit au sport, il y a une transversalité. Vous retrouvez quand même les tendances lourdes et c'est lié à nos compétences. Évidemment, l'enseignement est essentiel. Vous retrouvez toujours des dépenses très conséquentes dans le domaine de l'entretien des espaces publics, dans le domaine du sport, dans le domaine des équipements culturels, dans le fonctionnement de l'administration municipale. Je le répète, si vous prenez tout ce qui est social, aînés, économie sociale et solidaire, vous avez des équipements qui sont mis à la disposition de beaucoup. Tout à l'heure, Monsieur le Maire évoquait dans sa présentation des manifestations qui ont eu lieu sur la ville. Je crois qu'au cours de ces deux derniers mois, on a eu au moins quatre manifestations de jeunes, d'enfants qui ont eu lieu à la Rose des Vents. C'est la démonstration et l'illustration de ce que j'étais en train de dire.

Concernant la dette, voici des diapositives qu'on aime bien en général. Ça vous rappelle l'excellente santé de la Ville en matière d'emprunts. Vous avez les fluctuations de l'évolution de notre encours de dette. En 2017, cet encours était en diminution. Ce sera la dernière fois, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. En 2018, ça va repartir à la hausse, on en a parlé au moment du vote du BP 2018. Vous savez que nous avons activé l'emprunt de façon très modeste et surtout très raisonnable. La réalité de cette dette est que l'encours est modeste. Si l'encours est modeste, c'est grâce au travail qui a été réalisé sur l'autofinancement qui a été multiplié par 2,5 depuis 2007. Nous concevons la dette comme un véritable levier d'investissement, un levier à activer. Nous l'avons en réserve les années précédentes, nous l'avons activé en 2018 – ça ne transparaît pas encore en 2017 sur le compte administratif. La bonne santé que j'évoquais pourrait être illustrée par une dizaine d'indicateurs. Je prends les indicateurs les plus ordinaires, les plus significatifs : l'encours de dette par habitant, le ratio de désendettement qui est exprimé en années. Vous constatez sur ces deux indicateurs que nous sommes deux fois moins endettés que la moyenne des villes de la même

strate, avec une absence totale d'emprunt toxique : la Ville ne s'est pas fait piéger comme beaucoup de collectivités par l'apparente séduction de ces emprunts qui sévissaient voici quelques années. Je répète ce que j'ai dit depuis le début du mandat : nous avons une dette extrêmement saine, modeste, parfaitement maîtrisée. Constat qui se reproduit année après année.

Je reviens aux résultats globaux qui ont déjà été évoqués en introduction de façon formelle. Nous avons un résultat de clôture à hauteur de 15,3 millions d'euros en fonctionnement, des besoins à hauteur de 11,7 millions d'euros en investissement. Ça nous donne un solde, un résultat disponible global de 3,6 millions d'euros qui sera inscrit sur le compte 02 pour une éventuelle affectation en fonction des besoins : traditionnellement, réduction d'emprunts et dépenses nouvelles lors du budget supplémentaire (BS), mais on verra cela à l'automne.

Pour conclure, la présentation de ce compte administratif, nous avons trois éléments saillants dans la présentation qui a été réalisée. Les engagements ont été tenus : pas d'augmentation d'impôts, gestion saine et rigoureuse, investissement de qualité, maintien et renforcement du service public quand c'est possible, et soutien constant au monde associatif. C'est le modèle villeneuvois, c'est le modèle qui est consacré par l'attractivité de la ville, par la satisfaction des habitants sur les services rendus à la population. Ce modèle est sanctuarisé, il est même renforcé. Là-dessus, nos engagements sont tenus. Nous sommes à la fin d'un cycle, au début d'un nouveau cycle d'investissement. C'est à l'image d'une ville en mouvement. Si vous parcourez la ville, vous parcourez une ville en chantier. De nombreuses réalisations sont en cours, viennent d'être lancées. Je ne reviens pas sur cette montée en puissance qui ne fera que se confirmer à mesure que nous nous approchons de la fin du mandat. Des efforts très conséquents ont été faits depuis 2008. Je rappelle que la croissance annuelle moyenne de notre masse salariale est contenue à 1 % par an depuis 2008. Nous avons une vraie contrainte. On a fait avec les contraintes liées à la baisse des dotations qui nous avaient été imposées sous le mandat de François HOLLANDE. On a de nouvelles contraintes qui arrivent – j'en parlerai plus longuement quand on parlera de la contractualisation. La contractualisation est bien une contrainte pour les villes et on aura l'occasion d'en reparler au cours de ce conseil municipal. Il ne faut pas perdre de vue qu'on a aussi perdu une partie importante de notre levier fiscal. La disparition programmée de la taxe d'habitation et l'inconnue à ce jour sur les modalités éventuelles de remplacement de cet impôt font que nous avons une certitude : on va perdre. Quoi ? Combien ? Pour combien de temps ? On ne le sait pas encore, mais c'est évidemment une contrainte que nous devons intégrer. Toutes les collectivités sont impactées par ces éléments contextuels que j'évoque, anciens et nouveaux. Pour la nôtre, il y a une véritable injustice. On le disait à l'époque de François HOLLANDE, on le redit à l'époque d'Emmanuel MACRON parce que nous ne bénéficions pas d'un traitement différencié. La règle est la même pour tous : une commune qui n'a fait aucun effort de gestion budgétaire, qui s'est lâchée sur ses dépenses est traitée peu ou prou de la même façon – on travaille vraiment dans la dentelle quand on prétend que ce n'est pas le cas – qu'une Ville comme Villeneuve d'Ascq qui fait des efforts depuis plus de dix ans. C'était vrai sous François HOLLANDE, c'est vrai sous Emmanuel MACRON. Dans un contexte récent

où les régressions sociales se multiplient, où on subit aussi à Villeneuve d'Ascq le désengagement d'autres collectivités sur le territoire comme le Département, la Région – il n'y a pas que l'État, on pourrait se satisfaire d'un compte administratif tel que je viens de le présenter, mais je précise que la vigilance est toujours de mise, qu'il faut être extrêmement rigoureux par rapport à cela. Nous avons de bons chiffres qui sont présentés. Cette rigueur, cette vigilance, c'est la clé de ce qui a été présenté. Malheureusement, ça reste plus que jamais d'actualité. Voilà ce que j'avais à vous dire.

## **I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je pense que Madame BARISEAU, qui grogne dans son coin, aura l'occasion de le dire plus fort dans le débat qui s'ouvre. On est dans un débat libre. On peut effectivement dire que la politique régionale, sur un certain nombre de domaines, impacte directement la ville. Je pense au *learning center* qui était prévu pour ce qui était Lille 3. Je pense aussi – même si vous nous avez dit, Madame BARISEAU, que ça se ferait un jour – à la salle de sport Dinah-Derycke. Certes – et je vous en ai remercié – la Région s'est engagée sur le Palacium et sur la Rose des Vents. Dont acte. D'ailleurs, suivant les engagements qui avaient été pris antérieurement. La normalité, c'est plutôt cela que l'inverse. Je vous laisserai débattre. Je ne reste pas pendant le débat. Normalement, je dois partir uniquement au moment du vote. Quand j'entends certaines choses, ça me travaille et je préfère ne pas être là. Je sais que d'autres répondent bien, je dirais même par moment que ça fait partie d'un jeu politique qui peut plaire d'un côté comme de l'autre. Personnellement, je n'aime pas. Comme j'ai le droit de ne pas être là, je ne serai pas là et je vous laisserai débattre.

Avant de sortir, je veux vous rappeler que vous avez différents panneaux qu'on vient de faire sur le projet Grand Angle et qui vont servir à toutes nos manifestations pour montrer quelques aspects du projet Grand Angle : la rue des Vétérans, le forum vert et la montée vers V2 quand l'hôtel de ville sera déconstruit. Plus précisément, on parlera tout à l'heure de ce qui a été retenu pour l'opération qui intègre le centre social du centre-ville. Je veux d'ailleurs saluer pour sa présence le président du centre social, Monsieur Armand NWATSOCK. La directrice n'étant pas arrivée, je pourrais me passer de prononcer son nom : Delphine FRASZCZAK. Ça me fait penser au nom de ma mère : JANCZEWSKI. Là, c'est encore mieux : FRASZCZAK. Comme quoi, l'immigration, c'est aussi des apports de sang neuf à toutes les périodes de l'histoire de notre beau pays. On peut aujourd'hui, dans un quartier comme celui de l'Hôtel-de-Ville, saluer ces deux grands animateurs, l'un professionnel, l'autre bénévole, qui font du centre social ce qu'il est et donc aussi indirectement du centre-ville ce qu'il est. Je sais que quelquefois, quand je regarde sur mon téléphone par anticipation des nouvelles qui paraîtront dans le journal régional, je vois qu'il y a eu deux jeunes qui se sont battus, qu'un coup de pistolet a été tiré, c'est regrettable, mais j'aimerais bien voir aussi les Verts Tilleuls, les fêtes

d'école au Pont-de-Bois ou ailleurs où il y avait encore dimanche dernier des centaines de citoyens du quartier, de toutes conditions, de toutes couleurs, de toutes origines, de toutes religions. Ça, c'est Villeneuve d'Ascq ! Des quartiers où on arrive à faire ça, je n'en connais pas beaucoup dans notre agglomération et au-delà, je tenais à le saluer. Je le redirai tout à l'heure, pour le projet Grand Angle, le premier projet visuellement qui va apparaître dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville – il y en aura d'autres – c'est un centre social – un beau et non des baraquements mis au fin fond d'une cour. Un centre social, ce n'est pas courant. Je ne connais pas beaucoup de villes qui, dans une opération de rénovation, privilégient comme première réalisation la construction ou la reconstruction d'un centre social. On en dira quelques mots plus tard, mais je tenais à le souligner avant de vous laisser à vos petits plaisirs solitaires ou collectifs que constitue un débat sur le compte administratif. Quelques fois, ça ne le vaut pas. C'est plus le cas sur le budget, mais là ce n'est que la mise en œuvre. Si on était logique en politique – on ne l'a jamais vraiment été et ça ne s'améliore pas avec le changement ou le dégagisme ou le jeunisme – on pourrait être ou on devrait être critiqué ou attaqué sur le fait de ne pas avoir respecté le vote du budget primitif. Il ne s'agit pas de refaire le débat du budget primitif, mais c'est le droit de chacun en démocratie et dans un conseil municipal de dire ce qu'il a sur le cœur, de dire ce qu'il pense, de porter les jugements qu'il souhaite. Je le respecte, mais dans ce cas-là, je préfère sortir. Je passe la présidence à Maryvonne GIRARD.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BONNARD ou Madame BARISEAU ?

**Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout**

On va faire court.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Faites court. Nous avons Victor BURETTE. Madame DESCAMPS ?

**Véronique DESCAMPS, Les Patriotes**

Je ne prendrai pas la parole ce soir sur ce sujet.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Madame BARISEAU ?

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

C'est Monsieur BONNARD qui a étudié le compte administratif, c'est donc lui qui fera l'intervention. Je rebondis sur la dernière phrase de Monsieur le Maire « si on était

logique en politique », je ne peux pas laisser parler de désengagement de la Région. Vous venez d'avoir la confirmation pour la Rose des Vents à 3,9 millions d'euros. On s'est engagé à financer le Palacium à hauteur de 1 million d'euros et je profite de la présence de Jean-Michel MOLLE ce soir, pour qu'il confirme que c'était notre engagement. Concernant Dinah-Derycke, je ne lâche pas, je n'ai pas dit mon dernier mot : la salle des sports Dinah-Derycke n'est pas enterrée. Quant à l'aide aux subventions de la Région aux associations sportives, j'accompagne à peu près vingt-cinq associations sportives qui ont toutes vu leurs subventions confirmées à hauteur de plus de 400 000 euros par an. Confirmées, voire augmentées comme c'est le cas pour les filles du Lille Métropole rugby club villeneuvois (LMRCV) qui bénéficieront d'une augmentation de 20 000 euros, soit à peu près 30 %. Soyons logiques et arrêtons de parler du désengagement de la Région sur la ville de Villeneuve d'Ascq.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Je répondrai après.

**Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout**

Je vais évidemment commencer en remerciant les services pour la qualité des documents proposés, comme d'habitude. On a souvent tendance à dire qu'au budget primitif, on prévoit et qu'au compte administratif, on constate. Lors du BP 2017, notre groupe avait pointé trois éléments : une dette maîtrisée ; une capacité d'autofinancement en légère hausse - et nous avons l'honnêteté intellectuelle de saluer vos efforts pour maintenir ces bonnes constantes économiques ; et des dépenses de fonctionnement en hausse de 0,6 %, avec en particulier une augmentation des dépenses de personnel – même à iso périmètre – de 0,8 %, ce qui nous paraît trop élevé ; et enfin, des dépenses d'équipement de 24 millions d'euros, ce qui était une bonne nouvelle, même si cela reste – à notre avis – insuffisant sur le montant et surtout sur la vision à long terme, au regard des besoins de notre ville. Lors du compte administratif de ce soir, que constatons-nous ? Une dette qui reste des plus maîtrisées, des dépenses de fonctionnement qui progressent malheureusement encore plus que prévu – 1,8 % au lieu de 0,6 % - et des dépenses d'équipement dont le taux de réalisation diminue. Soyons magnanimes ce soir, j'irai jusqu'à dire que ce taux reste plutôt correct. Vous comprendrez alors aisément que par souci de cohérence avec notre vote au BP, nous allons nous abstenir sur ce vote.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Victor BURETTE ?

**Victor BURETTE, Parti Socialiste**

À l'occasion du vote sur le budget primitif 2017, nous avons salué un budget volontariste en matière d'investissement qui aurait des répercussions concrètes sur

le quotidien de tous les Villeneuvois. Le compte administratif confirme cette montée en puissance de l'investissement avec des dépenses d'équipements de 25,9 millions d'euros en 2017 lorsque l'on additionne les travaux réalisés et ceux en cours de réalisation. C'est vrai que quand on parcourt la ville, dans tous les quartiers, ça fourmille de projets et de travaux, d'ailleurs parfois avec des désagréments ponctuels mais pour le bien sur le long terme. Certes, nous aurions souhaité que certains projets puissent se concrétiser plus rapidement, mais sur de nombreux dossiers nous avons été tributaires de nos partenaires parfois un peu plus longs à valider leurs participations financières, ce qui explique les retards sur de nombreux projets. L'essentiel reste que notre Ville soit et reste en mouvement. Il faut saluer pour cela les services de la Ville qui fournissent un travail colossal pour engager les projets, mener les études, lancer les marchés et assurer le suivi des travaux dans des délais contraints et avec des effectifs qu'on sait au plus juste.

Cette montée en puissance de l'investissement, que nous avons confirmée avec le vote du budget primitif 2018, est d'ailleurs rendue possible grâce à la situation saine des finances de la Ville avec un encours de dette par habitant inférieur de moitié à la moyenne de la strate et un ratio de désendettement de seulement 3,1 années. Certes, c'est la dernière fois qu'on aura cette photographie. Pour le prochain compte administratif, on aura des chiffres un peu différents, mais c'est justement parce qu'il y a eu cette gestion saine que nous pouvons nous permettre une montée de l'endettement pour réaliser les projets qui sont les nôtres. L'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement fait par ailleurs la démonstration d'une gestion prévoyante et rigoureuse. Si les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une légère augmentation de 1,8 % en 2017, celle-ci s'explique aisément d'une part par les choix politiques volontaristes faits en direction des aînés avec la création d'un service municipal dédié ou l'intégration de 25 % de bio dans le nouveau marché de restauration, et d'autre part par des contraintes qui s'imposent à nous en matière de fluides ou de contrôles obligatoires sur l'amiante ou la qualité de l'air. On a vu notamment dans les écoles les prélèvements qui ont pu être faits. Il est important de rappeler que tout cela reste très maîtrisé, avec un niveau de dépenses de fonctionnement 2017 qui reste légèrement en-deçà de ce qu'il a été en 2015. Cela est à mettre en regard avec les baisses importantes constatées dans le précédent compte administratif 2016. Il est important de regarder la tendance générale pluriannuelle qui est bonne.

Le faible niveau des taux d'intérêt ne s'étant pas relevé en 2017, les charges financières continuent également la trajectoire à la baisse engagée depuis 2014. Dans le domaine des recettes de fonctionnement, le taux de réalisation atteint même les 101,49 %, preuve s'il en est de la construction prudente et prévoyante de nos budgets.

Enfin, il est essentiel de rappeler ici que, malgré les contraintes qui pèsent sur la Ville avec la contraction de nos recettes, contrairement à l'État, contrairement à la Région, contrairement au Département, nous continuons d'être des défenseurs du service public et de la solidarité. Je pense qu'on ne peut pas se satisfaire seulement des engagements financiers qui ont été pris par la Région sur la Rose des Vents et le

Palacium. Il faut s'en féliciter pour ces deux équipements, mais il y avait des engagements qui existaient sur la ville et qui n'ont pas été satisfaits. Ça correspond à des réorientations politiques de la Région, cette majorité les assume, mais ce sont des équipements que nous n'aurons pas sur le territoire. Le *learning center* de l'université de Lille sur le secteur du Pont-de-Bois est un projet qui était structurant pour tout le quartier et qui aurait rayonné bien au-delà de l'université de Lille. La salle de sport Dinah-Derycke, c'est un dossier porté depuis de nombreuses années et qu'on n'aura pas. Ça, c'est de l'investissement. Quand on parle de fonctionnement, là aussi les désengagements sont nombreux pour les Villeneuvois. On pourrait interpeller Martine CARETTE qui préside ADÉLIE, la Maison de l'Emploi : elle va voir ses fonds sucrés. Le Département supprime ses fonds pour les missions locales à partir de 2018. Il a fallu se battre bec et ongles pour les maintenir en 2017. Qui va payer le prix pour tout cela ? C'est la Ville qui va payer tous ces désengagements. On ne peut pas s'en féliciter et le rayer d'un trait de plume en disant : « C'est bon, on a fait le Palacium et la Rose des Vents. » On ne peut pas se satisfaire de ça.

Les efforts de gestion sont loin d'être faciles, mais ce compte administratif démontre que jusqu'à présent nos périmètres d'interventions ne diminuent pas et les structures partenaires n'ont à souffrir d'aucun désengagement – c'est ce que je disais à l'instant. Je n'empièterai pas ici sur le second point à l'ordre du jour avec la contractualisation qui permettra à Didier MANIER, pour notre groupe, d'évoquer les mesures engagées par le gouvernement à l'encontre des collectivités territoriales.

### **Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Sylvain ESTAGER ?

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Finalement, je ne sais pas si Monsieur le Maire a bien fait de partir parce que les interventions étaient courtes, voire très courtes. C'est un peu surprenant – mon propos n'est pas un grief – de ne pas avoir d'intervention de la part de l'opposition des Patriotes. Monsieur BONNARD, vous avez fait moins de deux minutes. J'espère que ce n'est pas de ma faute. Je ne le prends pas pour moi, que cette intervention ait été aussi courte. Vous avez dit en substance qu'au moment du BP, on projetait et qu'au moment du compte administratif, on constatait si c'était réalisé. Si vous n'avez pas dit grand-chose, c'est peut-être qu'il n'y avait effectivement pas grand-chose à dire. Nous avons tenu nos engagements et effectivement, le compte administratif rend bien compte de ce qui a été fait, de ce qui a été proposé au moment du BP. On fait bien de ne pas remettre au goût du jour les débats qu'on a eus au moment du BP. Victor BURETTE a à peu près répondu ce que je souhaitais dire. Effectivement, sur l'augmentation des dépenses, il a rappelé à juste titre que ces dépenses sont très modestes dans leur augmentation. On ne regarde pas une évolution des dépenses en regardant si c'est plus ou si c'est moins. Quand on est sur une augmentation très faible comme la nôtre, on est en réalité sur une stabilité, de même que je ne me permettrais pas de dire pour l'année 2016 que nous étions sur une réduction et que c'était remarquable. Ce sont des respirations. Ce qui compte, c'est la tendance

lourde et on est toujours sur la même maîtrise. De plus, j'insiste sur le fait que parmi les chiffres que vous avancez, il y a des transferts : on est sur des augmentations en trompe-l'œil, à l'image du service des Aînés. Il y a forcément des dépenses supplémentaires quand on transfère ce qui était versé autrefois comme une subvention et qui est maintenant pris en gestion directe. Là, on est sur une logique de jeux d'écriture.

Concernant la Région, Victor BURETTE a répondu et a détaillé. Sur le Palacium, il y a deux façons de voir les choses. Vous mettez un million d'euros, on aurait aimé un tiers financement. On est sur un projet qui n'est pas loin de cinq millions d'euros, vous mettez un million d'euros. Ce n'est pas un tiers financement, vous êtes l'un des financeurs. Monsieur le Maire, dans sa grande sagesse, voit les choses de façon très positive en disant que c'est mieux que rien, qu'il faut positiver. Moi, de façon comptable, je vois les choses de façon négatives en disant que ça aurait pu être davantage. La logique comptable est essentielle. Où se trouve la salle de sport du lycée Queneau ? Elle n'existe pas. La Région a la compétence pour donner des équipements aux lycées et il n'y a pas de salle de sport au lycée Queneau. Si le lycée Queneau utilise le Palacium, c'est justement parce que la Région l'avait financé voici vingt-cinq ans et c'était la contrepartie dans le cadre d'une convention. La convention est arrivée à terme. Cette année, elle n'était plus d'actualité. On aurait pu envoyer une facture à la Région ou au lycée – je crois que ça représente plus de 30 000 euros – en disant que cet équipement qui est mis à disposition est indu. La Région a la compétence pour fournir les lycées et fournir des salles. Il est tout à fait normal qu'elle investisse à nouveau sur le Palacium, c'est plutôt une gestion intelligente : on mutualise un équipement. Mais on ne peut pas dire que la Région fait un effort pour le Palacium. Elle fait *a minima* ce qu'elle doit faire. Sur la salle de sport Dinah-Derycke, que dites-vous ce soir aux lycées, aux licenciés du VARS ? Est-ce que d'ici la fin du mandat, cette salle de sport – qui aurait déjà dû être inaugurée – sera construite ? Est-ce que d'ici la fin du mandat, ils la verront ? Aujourd'hui, le dossier est au point mort, il n'y a rien. La Ville s'est engagée, nous avons acheté le terrain, nous avons investi. Là-dessus, il y a un véritable renoncement de la Région. On peut remettre à plat le dossier, il a été ficelé et vous n'arrivez pas à l'assumer. Vous n'arrivez pas à assumer qu'effectivement, le changement de majorité au niveau de la Région a conduit à avoir des désengagements sur des villes qui n'avaient pas la bonne couleur politique et on voit des dossiers fleurir ailleurs. Certains pourraient dire de façon cynique que c'est de bonne guerre. Moi, je suis dans une logique « Villeneuvois avant tout », je veux voir des équipements qui avaient été promis et qui avaient été engagés sur la ville construits. Ce n'est pas le cas, vous vous êtes désengagés : le *learning center*, la salle de sport Dinah-Derycke, le Palacium sur lequel vous n'êtes pas à la hauteur. Victor BURETTE l'a rappelé, Monsieur le Maire l'a rappelé.

Je prendrai simplement un épisode qui m'a surpris parce que je ne pensais pas qu'on tombait à ce niveau de désengagement. Quand on a eu le tournoi de l'US Ascq – un très beau tournoi avec seize clubs – on a appris que pour la première fois, la Région ne versait pas de subvention. Ça leur a fait un choc et ça les a mis en difficulté. Ce n'est pas grand-chose, c'est 2 000 euros. Je pourrais souligner un projet

à plusieurs dizaines de millions d'euros comme le *learning center*, mais même sur ce petit maillage extrêmement fin, on constate que les acteurs essentiels du territoire, qui ne demande pas grand-chose, quand on connaît l'engagement associatif, quand on connaît l'engagement des bénévoles pour faire tourner un tournoi durant quatre jours, ce que ça représente comme énergie... Ils n'ont pas eu ces 2 000 euros. Ça aussi, c'est quelque chose qui pose problème. Vous allez en permanence nous dire que vous avez mis un million d'euros sur le Palacium. Je répète que ce n'est pas ce qu'on était en droit d'attendre et je répète que ce n'est pas une politique discrétionnaire. Ce n'est pas l'intérêt du territoire et des usagers, mais on aurait pu dire qu'on arrête le Palacium, qu'on ne le met pas à la disposition du lycée - l'ESBVA n'aurait pas été mécontent d'ailleurs – et on aurait dit à la Région de se débrouiller, de trouver un terrain, de faire une salle de sport et qu'on garde les équipements villeneuvois pour les Villeneuvois, que la Région assume ses compétences régionales. On n'a pas à avoir un équipement municipal au service de la région. Ce serait idiot, mais ne venez pas nous dire que vous avez fait un effort, vous ne pouviez pas faire le contraire. Vous auriez annoncé au lycée qu'il n'avait plus de salle de sport ?

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Sur les vestiaires du stade Thery, je n'étais pas obligée non plus.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Le jeu est assez remarquable. Sur les vestiaires du stade Thery, auriez-vous été voir le club, qui évolue au niveau qu'on connaît, pour lui dire qu'il n'aurait pas eu le soutien de la Région ? Auriez-vous osé vous présenter devant le club en disant : « Nous, la Région, on participe au fonctionnement, mais pas sur les équipements » ? Je reviens sur les vestiaires du stade Thery. À l'époque où on a lancé le sujet, vous aviez convenu qu'il était logique d'avoir un financement d'investissement à la hauteur de la proportion de ce qui est mis en fonctionnement. Ce serait logique, mais ce n'est pas le cas. La quote-part de la Région n'est pas à la hauteur, comme pour le Palacium, de la masse globale qui est investie. Il y a deux façons de voir les choses. On peut se dire qu'on espérait légitimement avoir autant, on a moins, est-ce qu'on doit se réjouir parce qu'on aurait pu ne rien avoir du tout ? Il y a effectivement là-dessus une certaine philosophie politique. Moi, quand je ne suis pas content, je le dis. Mais vous aurez peut-être des gens qui vous diront que ça aurait pu être pire et ils auront raison.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Madame BARISEAU ?

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

J'hallucine. Vos propos dégoulinent de propos politiques. On participe aux vestiaires du stade Thery, mais ça ne va pas ; au Palacium, mais ça ne va pas. Pour Dinah-

Derycke, je le rappelle et je le dis : le dossier n'est pas enterré. Je rappelle qu'a été votée en dernière commission permanente, avant les élections régionales, une enveloppe sans argent. La prochaine fois, Monsieur ESTAGER, je vais vous donner une enveloppe et je vais vous dire qu'on va refaire les vitraux, mais il n'y aura rien dans l'enveloppe. Vous allez m'expliquer comment on refait les vitraux. C'était une enveloppe vide, il n'y avait pas d'argent affecté. C'était une ouverture d'enveloppe : on va faire un jour Dinah-Derycke. Ça a été voté à la dernière commission permanente de la Région en novembre 2015.

Sur le tournoi d'Ascq, je l'ai expliqué à Monsieur BEAUCAMP, il y a une critérisation, qui a toujours existé. Vous étiez membre de la commission Sports. Ce sont les mêmes critères. Je n'ai pas revu les critères des tournois de football. Vous étiez membre de cette commission, Monsieur ESTAGER. C'est un système de points. Je n'ai pas ici tout le détail du dossier, mais je pourrai vous le fournir. Ne riez pas. Je vais vous poser une question assez personnelle, Monsieur ESTAGER.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Terminez votre démonstration.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Non, parce que votre mimique, votre sourire... Je voudrais savoir pourquoi vous faites de la politique. Pour faire de la politique, il faut au moins à un moment donné respecter les gens et vous ne le faites pas. Vous faites un procès en règle contre la Région.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Madame BARISEAU, pas d'attaque personnelle, s'il vous plaît.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Ce n'est pas une attaque personnelle.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Si sur le fond, on n'a rien à dire, on en vient à attaquer les personnes. Ça, c'est effectivement quelque chose de très politicien. Vous avez raison de le faire, c'est un aveu.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Sur le fond, je passe mon temps à vous expliquer et vous passez votre temps à parler en termes génériques du désengagement de la Région.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Et du Département. Vous n'avez pas le monopole.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Ça a été le cas avant que le courrier du Palacium n'arrive, ça a été le cas pour la Rose des Vents au précédent conseil municipal. Soit vous avez des faits et vous les exposez, soit vous arrêtez ce procès d'intention qui est juste un procès de politique politicienne.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

J'aurais aimé que vous alliez au bout de votre démonstration en nous expliquant que les critères n'ont pas changé, mais qu'ils n'y ont plus droit, avec les mêmes critères. C'est dommage, vous n'avez pas été au bout de la démonstration. Ce n'est pas politicien, mais c'est effectivement profondément politique. Il y a des choix. C'est le sens de l'exposé qui a été fait au niveau du compte administratif, comme au niveau des exercices budgétaires. Il y a des politiques. La vraie question en politique, c'est : est-ce qu'on assume ou est-ce qu'on n'assume pas ? Je le dis avec beaucoup de clarté et je le redirai après, quand on parlera de la contractualisation. Le vrai changement par exemple avec un président comme Emmanuel MACRON, c'est qu'il assume les choses, il les dit clairement. Il n'y a aucun souci par rapport à ça. On peut dire qu'on combat ces politiques, on peut dire qu'on combat le désengagement. Lui nous dit très clairement, à sa façon, parfois avec quelques outrances formelles comme récemment sur les aides sociales, mais il nous dit clairement les choses et il assume. Ce que je réclame, c'est non pas ce que vous venez de faire, soit une intervention politicienne, mais une intervention politique où chacun assume ses choix et cela ne nous pose, Madame BARISEAU, aucun problème. J'ai évoqué les lycéens de Dinah-Derycke. Farid OUKAID vous invite demain à l'AG du VARS pour leur annoncer quand la salle sera construite, parce qu'ils étaient très contents de savoir qu'il y aura une nouvelle salle. Eux aussi se posent des questions.

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Ils vont me poser la question, mais je n'ai malheureusement toujours pas de réponse à leur apporter.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelque chose aux propos de Victor BURETTE sur le désengagement du Département. Il ne faut pas non plus oublier les clubs de prévention qui, pour moi, sont importants et qui sont en train de mourir à petit feu. Il ne faut pas oublier le désengagement du Département sur ces clubs de prévention. On parle toujours de la délinquance, mais s'il y avait plus de prévention, tout irait mieux.

Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je mets le compte de gestion au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

*Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.*

## **II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES SERVICES MUNICIPAUX**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Je mets maintenant au vote le compte administratif. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

*Le compte administratif est adopté à l'unanimité, Gérard CAUDRON n'ayant pas pris part au vote, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Sophie LEFEBVRE, Corinne AUBER s'étant abstenus.*

## **III. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Sophie LEFEBVRE, Corinne AUBER s'étant abstenus.*

*Gérard CAUDRON reprend la présidence de séance.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Si j'en juge par brièveté des débats, cela a dû être très serein, même si j'ai dû fermer ma porte. Cela a été voté ? Quels sont les résultats ?

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Pour le compte de gestion, unanimité. Pour le compte administratif ainsi que pour l'affectation des résultats unanimité, mais abstention du groupe VAT.

## **IV. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR**

## **2018-2022 – CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT SUR LA PERIODE 2018-2020**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

La signature de ces contrats aura lieu – si j'ai bien compris l'appel du Préfet – jeudi après-midi, à 15 heures, en quarante minutes pour signer une vingtaine de contrats avec l'État, en présence du Premier ministre. Je suppose que si c'est quarante minutes, le temps de signer et qu'il cause... Ce n'est rien, on s'exprimera autrement si nécessaire.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Cette fameuse contractualisation financière a été évoquée à plusieurs reprises au sein de ce conseil. On a choisi ici de faire une présentation détaillée, en nous appuyant sur un diaporama, tant l'enjeu est de taille. Le débat peut sembler très technique, on va essayer de le rendre concret. J'insiste sur le fait que rarement une délibération ou une démarche comme celle-ci n'a eu autant d'importance sur la question budgétaire pour les différentes collectivités et pour la nôtre en particulier. On est ici dans une démarche qui est quasiment historique en termes de gouvernance dans le rapport que la collectivité peut avoir à l'État. Vous allez avoir un diaporama très détaillé – je remercie là aussi Denis TRINEL dont vous allez reconnaître la touche dans l'esthétique et la mise en forme. On a choisi de présenter la contractualisation dans l'inscription du temps du mandat pour bien comprendre ce qu'il va se passer. On remonte à la période 2014-2017 pour bien saisir tous les enjeux. On a longuement parlé ici de cette période, c'était la fameuse contribution au redressement des finances publiques, qui avait été décidée sous le gouvernement Hollande. Dans ce but, un levier avait été activé en réduisant les dotations versées par l'État aux collectivités. Nous avons dénoncé la méthode. Elle s'apparentait à un coup de rabot injuste, parce que tout le monde était traité de la même façon, qu'on ait fait des efforts ou pas. On prenait les recettes de fonctionnement, un taux de contribution avait été fixé pour différentes années, on l'appliquait aux recettes de fonctionnement et, à l'issue de la période de quatre ans, on avait un prélèvement sur dotations qui avoisinait les trente milliards d'euros pour l'État. À Villeneuve d'Ascq, cela s'est traduit très concrètement – on rentre là vraiment dans le dur – par une diminution constatée des dotations année après année. Entre 2014 et l'atterrissage en 2017, on a perdu cinq millions d'euros de dotations annuelles. Si on prend le cumul des pertes réalisées en 2014, 2015, 2016 et 2017, on a perdu plus de douze millions d'euros sur cette période. Je vous laisse imaginer ce qu'on aurait pu faire avec. Un groupe scolaire ambitieux comme celui du Pont-de-Bois, c'est sept millions d'euros. Vous imaginez ce qu'on aurait pu faire avec douze millions d'euros sur la période 2014-2017. Le dispositif a-t-il été efficace ? Objectivement, il n'a pas tenu toutes ses promesses. Il a été fondamentalement inégalitaire puisque les collectivités représentent à peu près un cinquième des budgets publics, mais ont été sollicitées à hauteur de 50 % dans la part prise dans la réduction des déficits. On connaît l'effet qu'il y a eu très rapidement sur la commande publique. La commande publique

représente 60 % à 70 % de l'investissement réalisé en France, à travers les collectivités. Près des deux tiers des collectivités ont été amenées à réduire leurs investissements.

Il était très important pour nous de faire ce rappel, parce qu'il y avait un engagement de l'État à l'issue de ces quatre années : on demande un effort très fort aux collectivités pendant quatre ans, mais après ces quatre années, elles pourront respirer. Mobilisez-vous, encaissez le choc et on vous promet qu'ensuite on relâchera un peu la pression sur les collectivités. Il y a eu un changement de présidence. Après la période François HOLLANDE, on a eu la période Emmanuel MACRON qui nous a proposé une logique assez particulière. Dans cette logique toujours disruptive qu'il revendique, on a des objectifs affichés : réussir ce que le gouvernement précédent n'a pas réussi à faire ; revenir sur ce fameux objectif des trois points de dépenses publiques du PIB, en arrêtant la réduction annuelle des dotations et en disant qu'on allait désormais responsabiliser les collectivités. Je rappelle quand même qu'on est sacrément responsables à Villeneuve d'Ascq depuis plus de dix années, mais on va être mis dans le lot et les collectivités doivent s'engager.

Disons-le clairement : c'est extrêmement habile au niveau de la méthode. Le gouvernement dit qu'il va contractualiser. Les bases de l'engagement de la contractualisation, c'est la version gouvernementale. Nous, on précise qu'on le subit plutôt comme une contrainte. On demande aux collectivités de limiter à hauteur de 1,2 % la progression annuelle des dépenses, par rapport à la base 2017. Vous avez ici un exemple théorique. Si vous dépensez un million d'euros en 2017, vous aurez le droit en 2018 à 1,012 million d'euros ; en 2019, à 1,024 million d'euros ; et en 2020, à 1,036 million d'euros. L'objectif est de réaliser une économie de 13 milliards d'euros pour l'État. Intégrons bien ce que représente une progression annuelle de 1,2 %. En 2017, l'inflation a été de 1 %. Dès 2018, on nous dit qu'elle va repartir à la hausse de façon significative et qu'elle sera d'au moins 1,4 %. Quand on dit à une collectivité qu'elle ne pourra pas dépenser plus de 1,2 % par rapport à l'année précédente, on lui dit qu'elle n'aura même pas la possibilité de faire face à l'inflation. À périmètre de politique constant, les seules dépenses supplémentaires liées à l'inflation iront au-delà de ces 1,2 %. Je ne vous parle même pas de l'évolution de la masse salariale, des avancements de carrière et de tout ce qui suit la mécanique que vous connaissez bien. Ça, c'est ce qu'il faut intégrer dans ce seuil de 1,2 %.

Je disais que c'est extrêmement habile, parce qu'on ne dit pas, comme sous le gouvernement précédent, qu'on va nous donner moins et donc qu'on va moins dépenser. On nous dit qu'on nous interdit de dépenser autant, sans même penser à dépenser plus, et on nous oblige à dépenser moins. On nous soumet à un contrat, libre à nous d'accepter ou de ne pas accepter. Ce qui est proposé aux différentes collectivités, aux trois cent vingt-deux plus grandes collectivités qui doivent s'engager là-dessus, c'est de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il y aura des engagements, qui ne seront pas contraignant, comme la renégociation des emprunts – c'est quand même logique – par rapport à ce qui était en place avant la contractualisation. Il y aura éventuellement des engagements optionnels – mais qui

ne nous concernent pas – pour les villes ou les collectivités qui sont considérées comme surendettées.

Comment fonctionne la contractualisation ? Vous acceptez ou vous n'acceptez pas, vous signez ou vous ne signez pas. Si vous ne signez pas et que vous dépassez, on prélèvera à hauteur de 100 % l'excédent de dépenses constaté. Si vous signez et que vous dépassez, on prélèvera à hauteur de 75 %. Vous serez un peu moins sanctionné si vous avez signé. La logique est la même : si les collectivités ne respectent pas ces 1,2 %, elles seront, quoi qu'il arrive, sanctionnées. Nous avons négocié avec les services de l'État par rapport à la situation villeneuvoise. Quelle est-elle ? Une série d'items sont proposés pour arrondir, moduler les fameux 1,2 %. Les modulations sont faibles : aucune ville n'aura l'autorisation de s'éloigner véritablement de ces 1,2 %. On prend en compte une série d'items : le revenu par habitant, la population en quartiers prioritaires de la ville, les efforts en matière de construction de logements, les efforts antérieurs, l'évolution de la population. Tout cela peut avoir un effet sur la définition de ces 1,2 %.

À Villeneuve d'Ascq, un paramètre nous a impacté – on en a parlé lors du dernier conseil municipal – et qui est l'évolution de la population. Vous savez que nous contestons la méthode mise en place par l'INSEE : la méthode par échantillonnage. Mais par rapport à cette évaluation de l'INSEE, nous avons été considérés comme une ville qui devait encadrer un peu plus à la baisse ses dépenses. À l'issue de deux réunions qui se sont tenues avec les services de la préfecture, le taux d'encadrement proposé à Villeneuve d'Ascq par l'État sera de 1,1 %. Concrètement, si on prend l'année de référence et qu'on applique ce 1,1 %, nous sommes à 82,8 millions d'euros en 2017. On nous dit qu'en 2018, on sera à 83,7 millions d'euros ; en 2019, à 84,6 millions d'euros ; en 2020, à 85,5 millions d'euros. Tous les ans, on aura une possibilité d'augmentation de 900 000 euros. C'est évidemment très contraint, très limité. Voilà ce que l'État propose à Villeneuve d'Ascq.

Pour nous, ça veut dire que sur le budget primitif voté pour 2018 à hauteur de 85,3 millions d'euros, on est déjà sur une enveloppe qui nous conduit à 2020. On est sur un encadrement extrêmement fort alors que précédemment, on a maîtrisé depuis des années et cette maîtrise n'est pas prise en compte. On a le problème du taux qui est calculé inflation comprise. On n'est pas sur la période des années 2014, 2015, 2016. Je rappelle que déjà en 2017, l'inflation est de 1 % et qu'elle sera sans doute aux alentours de 1,5 % au moins en 2018. Ce qui est extrêmement dur à accepter pour les collectivités, quelles qu'elles soient, quelle que soit leur couleur politique, qu'il s'agisse des communes, départements ou métropoles, c'est qu'une augmentation de dépenses entre dans le calcul, même si elle est entièrement financée. Concrètement, quand nous candidapons au contrat de ville par exemple, l'État nous verse de l'argent, nous octroie des crédits dans le cadre de ces contrats de ville parce qu'on y a droit, parce qu'il a jugé qu'on les méritait. Ces contrats de ville financés par l'État sont considérés comme une dépense supplémentaire qui doit être intégrée aux 1,2 %. Ça veut dire que si on les accepte, il faut forcément trouver un moyen de dépenser moins ailleurs pour ne pas dépasser ces 1,2 %. C'est dur à accepter. Imaginez qu'on décide de développer une nouvelle politique sur la ville et

qu'on se dire que ce sont les usagers qui vont la financer : les usagers paieront ce que ça coûte et on mettra les moyens à disposition. C'est pris en compte alors que ça n'affaiblit nullement les finances de la Ville : c'est entièrement financé. L'État considère que ça serait une dépense nouvelle et que ça correspondrait à une forme de dérapage. C'est pour cela que je disais en propos liminaire que c'était extrêmement habile. On a pris le temps ce soir de présenter les choses de façon technique, mais derrière cette technicité, qui peut véritablement comprendre tous les enjeux ? On est là dans une logique – sans que le terme soit péjoratif – très technocratique. Il faut comprendre comment ça fonctionne et l'État ne va pas communiquer là-dessus. Il va communiquer de façon extrêmement simple : nous disons aux communes qu'elles doivent maîtriser leurs dépenses ; si elles sont courageuses, elles acceptent ; si elles ne sont pas courageuses, elles refusent – ce n'est pas raisonnable par les temps qui courent. Si les communes acceptent, c'est bien qu'on a eu raison de leur proposer. Si elles ne respectent pas ce qu'elles ont accepté, elles sont sanctionnées, c'est normal : elles ont fait un mauvais travail.

La question qu'il faut se poser, que nous nous sommes posée : faut-il contractualiser ? Beaucoup de collectivités ont hésité dans un premier temps et ont même appelé à refuser. L'Assemblée des régions de France a contesté le dispositif, les associations qui rassemblent les différentes municipalités également. Elles ont contesté le dispositif et se sont demandé s'il fallait refuser de contractualiser. Récemment, la Ville de Saint-Etienne par exemple vient de refuser en disant : nous ne rentrons pas dans cette mécanique. Si nous refusons, il y a le risque du 100 % de prélèvement, mais quand on inscrit ça dans ce qu'on fait depuis des années à Villeneuve d'Ascq, on est sur des masses financières qui sont assez modestes, ce n'est pas ce qui nous assommerait. Mais si on refuse, vous aurez le discours que j'ai tenu et qui nous sera renvoyé : vous refusez de vous engager. Quelque part, il y aurait une forme de paradoxe à refuser ce que l'État souhaite voir réalisé dans les communes et que nous réalisons depuis maintenant plus de dix ans. Ce serait assez cruel, assez cynique. On n'est pas dans une logique d'autoflagellation qui consisterait à dire : on ne va pas faire, on ne va pas s'engager à faire ce qu'on sait faire et faisons depuis dix ans.

Si on accepte, quels sont les avantages ? Un prélèvement à hauteur de 75 % et non de 100 %. Une petite dimension serait prioritaire sur les investissements, sur certains dispositifs d'État : les villes qui s'engagent seraient mieux traitées. Je dis bien « seraient » et non « seront ». Elles seraient mieux traitées que celles qui ne s'engagent pas. Quoi d'autre ? C'est à peu près tout. Le choix n'est pas tant budgétaire que politique. Il y a une habileté de l'exécutif, une façon de faire qui piège un peu les communes.

Sur la philosophie de ce dispositif, je tiens à le dire, c'est que c'est quelque part une mise sous tutelle des collectivités. Les collectivités ont été étouffées depuis des années par la baisse des dotations. On perd en autonomie. Je rappelais tout à l'heure la question de la taxe d'habitation qui nous a fait perdre – et qui nous fera perdre à terme – une partie de notre levier fiscal. On est cadré, on est encadré. Il y a une forme de recentralisation incontestable qui pourrait être considérée comme allant

à rebours de l'histoire, à rebours du sens de la gouvernance dans ce pays. On va à contresens de ce qui a été mis en place depuis les grandes lois de 1982. On pourrait dire que ça va à rebours de l'histoire si on aborde cela dans la logique de la décentralisation. Ça va peut-être dans le sens de l'histoire si on intègre qu'à terme, ce qui est visé, c'est l'assèchement de certaines collectivités, des communes en particulier, et peut-être leur disparition, dans une dissolution à travers les grandes métropoles et les métropoles qui se généraliseront. Chacun se fera une idée sur cette philosophie et ce dispositif à moyen terme, mais dans un horizon décennal – on ne parle pas de vingt ou trente ans ici – voire avant. Il y a une vraie incertitude. Le débat que nous devons avoir – c'est l'objet de la délibération – doit permettre à chacun de s'exprimer clairement. Vous avez les données du problème, vous avez ce que l'État propose. On signe ou on ne signe pas. Nous sommes dans l'idée de signer, une signature critique, une signature lucide. Une signature non pas résignée mais déterminée. C'était le sens de ce que je souhaitais présenter pour la majorité.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. J'attends les opinions qui s'exprimeront, pour savoir si j'irai en préfecture jeudi ou non. Je prends les inscriptions : Didier MANIER, Véronique DESCAMPS et Florence BARISEAU.

### **Didier MANIER, Parti Socialiste**

La contractualisation concerne aujourd'hui les trois cent vingt-deux principales collectivités territoriales de notre pays : les grandes villes, les intercommunalités, les départements, les régions. Je pense qu'il faut remettre tout cela dans un environnement. Sylvain ESTAGER évoquait ce qui avait été fait hier sous la précédente mandature Hollande et ce qui est fait aujourd'hui. Je crois qu'il y a quelques différences, notamment sur l'état de la France. Si aujourd'hui on est à -3 %, je crois que ce n'est pas tout à fait le fait du hasard : c'est la conséquence d'un certain nombre de politiques qui ont porté leurs fruits peut-être tardivement, mais qui ont porté leurs fruits. Lorsque François HOLLANDE a décidé qu'il fallait une contribution des collectivités territoriales, c'était dans l'idée de redresser les comptes de notre pays. On peut penser qu'ils ne sont pas suffisamment redressés, mais si on en est arrivé à -3 %, c'est qu'il y a quand même eu quelques effets bénéfiques. Je pensais précédemment – et *a fortiori* aujourd'hui – que la note était trop salée pour les collectivités territoriales parce que, rappelons-nous, la dette de notre État est imputable aux collectivités territoriales pour 10 %. On demande maintenant la contribution des collectivités territoriales à hauteur de 50 %. Je rappelle que par rapport à ces deux pourcentages, les investissements publics des collectivités territoriales sont à hauteur de 70 %. Cela signifie qu'il y a quand même une disproportion et une forme d'injustice.

Pour ce qui nous intéresse ce soir, c'est-à-dire cette contractualisation financière, rappelons tout de même qu'initialement, le candidat Emmanuel MACRON à la Présidence de la République évoquait la somme de dix milliards d'euros. Nous sommes arrivés à treize milliards d'euros, alors que la situation financière de la

France semble s'être améliorée. Je pense que ce qui arrive dans notre environnement institutionnel est très grave, car cela remet en cause des principes importants, à la fois de la libre administration des collectivités, mais aussi de la décentralisation. Cela n'était pas arrivé depuis mars 1982. Là, on a une conception de l'État qui n'est plus girondine, mais tout à fait jacobine. C'est gravissime parce que lorsqu'on dirige une collectivité territoriale, si on a des contraintes pour lesquelles il est difficile de dire non et s'il y a de moins en moins de recettes, de ressources et de possibilités de lever l'impôt, cela réduit l'exercice libre des élus. En ce qui concerne cette contractualisation, on a bien compris la nature du bâton : c'est 1,2 %, on a bien compris que nous ne pouvions pas faire autrement. Par contre, je comprends plus difficilement la carotte. La carotte est relativement modeste, puisqu'on nous dit que les collectivités qui auront respecté le contrat pourront éventuellement, sur décision du préfet et à partir de 2019, bénéficier d'une majoration du taux de subvention des projets financés par la dotation de subvention à l'investissement local. Vous voyez bien que la carotte est petite par rapport au bâton.

C'est une décision unilatérale du Gouvernement. Je crois qu'on a peu de possibilités dans les faits de dire non. On peut toujours – comme l'ont fait les différentes associations des départements, des régions ou des communes de France – faire des communiqués, dire non, dénoncer ce mauvais pas vis-à-vis de la décentralisation. Pour autant, il semble difficile de ne pas signer. Pour Villeneuve d'Ascq, c'est la triple peine puisque sur les trois critères grâce auxquels on pouvait espérer une amélioration, nous ne sommes éligibles à aucun. Que ce soit l'évolution de la population de notre collectivité ; le nombre de quartiers prioritaires de la ville ; ou l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité entre 2014 et 2016. Rien malheureusement.

Sur les dispositions prises par les autres collectivités, on voit bien que les principales associations de collectivités sont farouchement contre, mais que malheureusement, beaucoup ont quand même signé parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité.

Enfin, je tiens à dire également que ne sont pas comptabilisées – certaines ont été évoquées par Sylvain ESTAGER tout à l'heure – toute une série de nouvelles charges qui apparaissent et qui nous sont imposées par l'État. On voit bien les dépenses liées à la sécurité assurées par les communes, à l'image du déploiement de la vidéoprotection. Ça peut paraître anecdotique, mais il y a des tendances : l'enregistrement des PACS en mairie qui étaient accomplis jusqu'alors par les tribunaux, l'aménagement des locaux dans les écoles pour le dédoublement des classes de CP, la mise en place de l'obligation de scolarisation à partir de trois ans en maternelle. Demain, il y aura l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Voilà toute une série de transferts de compétences qui ne seront pas, comme d'habitude, suppléées et indemnisées par l'État. Comme vous l'aurez compris, on est très inquiets de ce mouvement de recentralisation qui, à terme, retire des compétences aux élus, quand on nous dit que la taxe d'habitation va disparaître : moins vous avez d'autonomie fiscale et moins vous avez d'autonomie politique. Aujourd'hui, malheureusement, c'est le cas.

Pour résumer, vous l'aurez compris, nous allons voter cette délibération avec

enthousiasme.

**Gérard CAUDRON, Maire**

On n'avait pas compris ce deuxième aspect. Madame DESCAMPS ?

**Véronique DESCAMPS, Les Patriotes**

Je voulais remercier Monsieur ESTAGER de cette présentation et Monsieur MANIER pour cette seconde présentation et son opinion. Après Monsieur MANIER, il est difficile de reprendre les mêmes termes. Il est vrai que c'est un peu compliqué. On va signer parce qu'on n'a pas trop le choix, quelque part. En même temps, ne pas signer, ça engage certainement des dispositions un peu difficiles, des relations difficiles avec l'État. En même temps, je ne crois pas du tout que la Ville serait mieux appréciée si elle signe. Si on dépasse ces 1,2 %, nous aurons 75 % d'amende, si nous signons, et 100 % si on ne signe pas. Je sais que Villeneuve d'Ascq fait énormément d'effort – j'ai d'ailleurs voté le compte administratif un peu pour cette raison. Personnellement, je suis très inquiète sur ce qui va se passer à l'avenir, notamment pour nos collectivités territoriales, mais je pense que signer serait la meilleure chose – si je peux m'exprimer ainsi. Je crois qu'il faut signer. C'est ma décision en tout cas.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci, Madame DESCAMPS. Madame BARISEAU ?

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Petit rappel à l'intention de Monsieur MANIER ; le premier Président qui a démarré ce processus d'étranglement des collectivités locales, c'est François HOLLANDE. Ne l'oublions pas.

Sur le principe de la contractualisation, je ne suis pas contre, en revanche je ne partage pas les critères. Je ne suis pas contre parce que je trouve intéressant d'instituer un système de bonus-malus pour les collectivités. Mais mes critères auraient porté un regard sur les qualités de gestion. Par exemple, le fait que Villeneuve d'Ascq soit une Ville très peu endettée est, selon moi, un bon critère de gestion et nous aurions donc dû profiter d'un bonus. Je serais partie sur des critères de bonne gestion d'autant que – même si vous en contestez la méthode – le fait que l'INSEE nous donne une population en diminution nous pénalise par rapport à cette contractualisation.

À propos des échanges qui ont eu lieu sur la défense de la commune, pour ceux qui ne l'ont pas fait – je me fais un petit coup de pub – lisez le bulletin des élus locaux où je signe une tribune dans laquelle je rends d'abord un vibrant hommage aux élus locaux et aux maires en particulier – et donc même au mien. Je défends ardemment la place des collectivités, notamment par rapport au phénomène de métropolisation qui a été souligné – et pour une fois je partage l'avis de Monsieur ESTAGER. Je

considère que les élus locaux, notamment des villes, ont ce lien de proximité, ce lien concret, ce lien de réalité qu'il faut absolument maintenir et qui va avec une autonomie financière. Je partage finalement le scepticisme ambiant. Je sais qu'il y a des élus plus proches du mouvement du Président de la République, il serait intéressant de connaître leur point de vue sur ce sujet. En tout cas, Monsieur le hussard de la République – puisque vous êtes le maire et que c'est ainsi que je qualifie souvent les élus locaux et les maires – signez. Vous n'êtes pas obligé de prendre votre plus belle plume, parce que ce ne sera pas, pour nous non plus, une signature avec un grand enthousiasme, mais avec un certain nombre de réserves que je partage, à quelques iotas près, avec ce qui vient d'être dit.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je n'ai pas grand-chose à rajouter sinon que, sur le principe, quand c'est un contrat, on ne peut pas être contre. Quand il s'agit d'une obligation qui se règle en deux mois, avec un Préfet qui – malgré son humanité et sa sympathie – applique. Il applique des instructions, ce qui n'est pas nouveau en République Française. On n'en est plus tout à fait là. Les préfets ne changent plus automatiquement mais ils sont le bras séculier de l'État au niveau des territoires. Pour en avoir discuté avec lui, il ne m'a pas dit que j'avais raison, ni que j'avais tort : il est là pour appliquer. C'est vrai qu'on ne peut pas appeler cela une contractualisation. La raison pour laquelle je me serais vu proposé de ne pas signer, ce n'est pas tellement pour ce que je viens de dire à l'instant : faire un peu son grincheux, si c'est comme cela, on ne signe pas. Ce n'est même pas tellement pour ce qu'on perdrait. De toute façon, on l'aurait fait. Si depuis dix ans, on n'avait pas eu des dépenses qui ont augmenté de moins que cela chaque année, on aurait été obligé soit de supprimer des politiques, soit d'augmenter les impôts locaux. On nous oblige à faire quelque chose que nous aurions fait de toute manière en 2019. C'est vrai que c'est porter un mauvais coup à la démocratie que de nous faire prendre, comme dirait l'autre, des vessies pour des lanternes. Comme disait un autre humoriste à l'époque où on pouvait tout dire : quand c'est comme cela, on se brûle. Je crois qu'à ce niveau-là, si j'avais à répondre au Premier Ministre quand il viendra – mais je n'aurai pas à répondre au Premier Ministre parce que je n'aurai pas la parole, parce qu'il n'a pas le temps et autre – je lui demanderai d'essayer d'atténuer les choses au moins l'année prochaine. Ce que je suspecte dans l'attitude du Gouvernement, au-delà de ce dont on peut s'inquiéter sur l'étranglement des communes et leur avenir pur et simple dans les dix ans qui viennent, c'est de vouloir diminuer ses dépenses. Je ne le suspecte pas, je le sais. Si j'avais quelque chose à dire au Premier Ministre, ce serait : qu'arriverait-il si tout le monde jouait le jeu ? Ils ont quand même annoncé des chiffres fantastiques entre les diminutions des dotations, la suppression de la taxe d'habitation, j'en passe et des meilleurs. On arrive presque à des dizaines de milliards. Ils ont tout intérêt à ce qu'on ne fasse pas ces économies puisque cela nous évite d'être sanctionnés. Pour autant, je crois que cela n'autorise pas en république un gouvernement à jouer à un jeu qui ne fait pas grandir la démocratie. C'est cela qui me semble le pire dans la démarche. Je ne vais pas prendre la défense des socialistes, qui sont assez grands pour cela – du moins ceux qui restent, mais ce qu'il y avait de presque bien de la part de

François HOLLANDE, c'est qu'il donnait un coup de rabot, il ne faisait pas semblant. Il disait qu'il y a des économies à faire et qu'on aurait moins. Là, on fait semblant, mais l'objectif est le même. On nous met dans des situations qui sont encore plus indignes au niveau du pouvoir central que dans la période précédente.

Si j'ai bien compris, tout le monde votera avec le même enthousiasme cette délibération. Je vous demande de le manifester ne levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. DEPLACEMENTS D'ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

C'est la délibération habituelle qu'on vote pour les visites des colonies de vacances. Je rappelle aux élus – y compris pour ceux qui ne seront plus là lors du prochain mandat – que ce n'est pas réservé à quelques élus ou à la majorité. Ceux qui veulent aller visiter les colonies de vacances peuvent avoir un ordre de mission pour cela, de préférence à condition d'avoir une justification ou un intérêt – ce qui est mon cas puisque je le fais depuis quarante-et-un ans. Je vais dans le Calvados – je n'y suis pas allé depuis trois ans – pour deux jours, les 21 et 22 juillet puisqu'il n'y a pas de séjour en août, et pour faire le circuit habituelle du 31 juillet au 7 août. Chantal FLINOIS et Monique LEMPEREUR partent pour visiter, du 7 au 9 juillet, Rémuzat non pas pour les centres de vacances, mais les vacances familles qui sont organisées à partir de la Maison des Genêts. André LAURENT va à Habère-Poche sur une journée, puisqu'il est en vacances. Pourquoi un ordre de mission ? Pour des raisons de sécurité dans son déplacement en tant qu' élu. Daniel DUBOIS a la délégation pour les centres de vacances. Il part de Chamonix où il est en vacances et fait le tour des colonies de vacances, avant de revenir à Chamonix. Il n'a donc pas de retour, tout comme moi qui n'ai pas de retour sur Villeneuve d'Ascq puisque dans la foulée de ces visites, je continue un circuit en France pour nos vacances, pour d'autres raisons, je ne vais pas revenir à Villeneuve d'Ascq et ensuite repartir. La mission s'arrête quand je suis à Rémuzat. Farid OUKAID, comme tous les ans, va faire le coureur : entre le 21 et le 27 juillet, il va aller à Tailleville, Le Garric, Saint-Antonin, Die, Rémuzat, Habère-Poche, Saint-Nicolas-la-Chapelle. Il a intérêt à avoir un ordre de mission parce qu'un jour il va se planter avec sa voiture en faisant un tel parcours aussi vite, en si peu de temps. On parle beaucoup des dépenses des élus, mais quand on regarde les dépenses des élus villeneuvois, je ne suis jamais parti à l'étranger en dix ans – à part en 2009 où j'ai été signer le jumelage avec Haïdari. À ma connaissance, il n'y en a pas eu d'autre, sauf une fois à Raciborz et une fois à Leverkusen. C'est à peu près tout. En France, à part les déplacements d'André LAURENT pour lesquels il nous fait toujours des comptes rendus, on a les réunions à Paris de France Urbaine, dont on revient avec les renseignements et

documents qui aident notre collectivité et accessoirement la Métropole Européenne Lilloise – même si je ne suis pas délégué par la MEL. Puisqu'aucun autre élu de la métropole ne va aux réunions de France Urbaine, je les fais profiter de mon travail dans ce domaine également. Voilà pour la présentation, mais je voulais donner un peu plus de détails pour qu'on se rende bien compte de ce que représentent ces ordres de mission. Pas de remarque sur ces points ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. REALISATION D'UN NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU CENTRE-VILLE**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai évoqué tout à l'heure la construction d'un nouveau centre social. Nous allons vous présenter un petit film. Je rappelle qu'on a un centre social qui a une trentaine d'années, qui a été construit dans le cadre de la ville nouvelle. Il a vieilli, il n'est pas vraiment accessible entre le rez-de-chaussée et l'étage. On arrive par la passerelle, il y a une salle en bas et c'est un peu limité pour passer à l'intérieur. On a décidé de reconstruire un autre centre social, de l'autre côté de la passerelle par rapport à la position actuelle du centre social. Vous avez une image sur le panneau et vous allez en avoir d'autres plus détaillées dans le petit film qui va vous être présenté. Cela se fait dans le cadre d'une opération où, à l'endroit de l'actuel centre social, quand le nouveau aura été construit et que l'ancien aura déménagé, l'ancien centre social sera déconstruit et il y aura des immeubles construits le long de la voie ferrée, avec à la fois 4 790 m<sup>2</sup> pour 162 logements étudiants et 4 356 m<sup>2</sup> de bureaux. Je vous ai d'ailleurs envoyé un article de presse qui indiquait bien que dans la dernière période écoulée, dans le marché des bureaux neufs de la métropole, c'est Villeneuve d'Ascq qui prend la part la plus importante.

Il faut savoir que l'ensemble des terrains pour l'ensemble de l'opération appartient à la Métropole Européenne Lilloise qui nous revend ces terrains pour l'opération – et qui fait un petit bénéfice – pour un total de 835 000 euros. Dans un premier temps, on a lancé un concours auquel ont répondu des aménageurs. Dans un deuxième temps, on a retenu quatre aménageurs qui nous ont proposé de racheter nos terrains, de construire à la fois les chambres, les bureaux et le centre social et de nous revendre le centre social. La commission d'appel d'offres a retenu le projet Vinci. Dans le projet Vinci, le prix de vente du centre social est de 1 920 000 euros HT. Vinci nous reversera, pour les droits à construire sur l'ensemble, 2 250 000 euros HT, soit un solde pour nous positif de 330 000 euros. Mais nous devons payer à la MEL 835 000 euros, ce qui veut dire que le centre social nous aura coûté 505 000 euros, à comparer à ce que ça nous aurait coûté si on l'avait construit nous-mêmes. C'est une surface de 1 000 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, avec un ascenseur au milieu. Vous verrez tout cela avec la répartition. Cela nous aurait coûté trois ou

quatre millions d'euros. Quand on voit que la simple transformation du Palacium nous coûte déjà 4,8 millions d'euros, on peut imaginer ce que nous aurait coûté ce projet-là. Là, on l'aura pour un coût net de 505 000 euros, pour une livraison – nous dit-on – début 2020. Ce sera la première phase. Le reste n'aura pas commencé puisque pour faire le reste, il faudra déconstruire l'ancien centre social et commencer les constructions. C'était un concours entre plusieurs entreprises, je n'ai pas à ce stade à nommer les autres concurrents et leurs offres, cela ne rentre pas dans mes droits à faire à ce stade, mais on est arrivé au bout, on a eu un peu de mal. On a dû une première fois recommencer la procédure parce qu'il y avait eu des erreurs administratives et techniques qui nous ont fait perdre quelques mois. On reste parfaitement dans les délais. Je l'ai dit tout à l'heure en m'adressant au président, toujours là et toujours patient, c'est un signal fort pour nous des priorités qui sont les nôtres, en même temps qu'un coup de chapeau à l'ensemble des personnels et des citoyens du secteur qui utilisent le centre social actuel. Si on n'avait pas eu une bonne équipe dans le centre social actuel, on n'aurait pas été si enclin à dépenser ou à se lancer dans une opération de cette ampleur. On vous remettra les clés dans quelques mois maintenant et je suis sûr que vous en ferez bon usage. Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, il fallait aller samedi dernier sur les Verts Tilleuls pour se rendre compte de ce qu'est une fête citoyenne comme on sait en organiser. Par parenthèse, je le dis et après on oublie, dans les premiers projets qui nous avaient été amenés, pour rentabiliser l'opération, il était prévu incidemment une petite résidence sur une toute petite partie des Verts Tilleuls, mais ce n'était pas une si petite partie puisqu'il y a un endroit où on ne peut rien faire parce qu'il y a un métro en-dessous, cela allait donc de l'autre côté. Une résidence avec des appartements avec les fenêtres donnant sur les Verts Tilleuls, du moins ce qu'il en serait resté, c'était rentable. On s'y est opposé, mais je rappelais d'ailleurs que dans ma tendre jeunesse d'élus, voici quarante ans, c'était un des projets de l'EPALE à l'époque de construire des immeubles là où il y a les Verts Tilleuls. On s'y était opposé pour conserver au centre-ville et à Grand Angle non seulement les Verts Tilleuls, mais pour réaménager le forum pour qu'il soit plus ouvert, plus accessible, plus visible et plus utilisable par les familles du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Entre le forum réaménagé dans la deuxième tranche du projet Grand Angle et les Verts Tilleuls, il y a des espaces non-négligeables en Centre-Ville. Évidemment, il y en a moins dans le Centre-Ville qu'il peut y en avoir dans le quartier du Héron, mais c'est comme ça dans toutes les villes. On a aménagé, décidé, retenu et on va réaménager. Sur les Verts Tilleuls, on n'a pas beaucoup de travaux à faire mais sur le forum, il y a quand même quelques millions de travaux à faire pour que ce ne soit pas ce creux un peu coupe-gorge. Des gens n'osent pas y aller, c'est difficilement accessible. Mais, chaque fois que l'école d'à côté a fait une fête d'école au cœur, on a eu une idée de ce que cela pourrait donner demain comme lieu central d'animation du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Voilà donc ce projet. Avez-vous des questions ou des remarques ? On peut voter avec enthousiasme parce que c'est quelque chose de très intéressant. Qui est pour ? Avis contraire ? On va diffuser le film. Je veux aussi remercier nos services qui, avec la MEL, ont beaucoup travaillé sur ce projet. Ils doivent être satisfaits de cette unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Diffusion d'un film de présentation du projet.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce n'est pas notre film, c'est celui du lauréat, Vinci, dans lequel il présente son projet. Par la même occasion, la rue va être complètement refaite, un peu dans le même style que la rue des Victoires. Vous avez la première et belle image où vous avez le centre social, les résidences étudiantes et les bureaux. Les résidences étudiantes seront les plus proches de la passerelle. On aura des voies de circulation par au-dessus sur la passerelle rénovée et par en-dessous pour le centre social, avec un ascenseur interne. La passerelle va vers le Pont-de-Bois et, dans les prochains mois, va continuer jusqu'à la chaussée haute du Pont-de-Bois puisque, là où il y a le square Brassens, cela va être arasé et la passerelle qui arrive là va être prolongée pour arriver jusqu'à la chaussée haute. Vous voyez la répartition des locaux, vous voyez la clarté, la lisibilité, ce n'est pas la même chose qu'actuellement. Il existe peu de centres sociaux comme cela, il faut bien le dire. En bas, devant la partie basse du centre social, il y aura une placette. Alors qu'actuellement, on doit slalomer entre les voitures pour passer d'un côté du quartier au centre social, là on va avoir quelque chose de parfaitement ouvert où les modes de circulation doux et les piétons seront prioritaires sur les voitures. On aura le même type d'aménagement d'ici 2020 – même si les travaux risquent de ne pas être tout à fait terminés – sur le boulevard Van-Gogh, entre la rue des Vétérans et la Rose des Vents, et sur la rue des Victoires où la prochaine tranche de travaux va commencer cet été, avec les mêmes plantations, les mêmes circulations piétonnes et cyclistes. De l'autre côté, le square Georges Brassens sera reconstitué à plat et la passerelle passera au-dessus. Quand on sera au pôle multi-échanges, on verra directement le lycée, il n'y aura plus la butte et on sera au niveau de la place Léon-Blum avec visuellement cette passerelle qui sera le trait d'union. Quand on voit ce projet, pour 500 000 euros, c'est quand même intéressant. Je peux vous dire que ça n'a pas été tous les jours facile.

## **VII. FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

C'est pour la deuxième phase de pose de caméras, c'est un groupement de commandes avec la MEL, comme on l'avait fait la première fois. Ce groupement de commandes commencera en janvier, mais on commencera à les installer avant puisqu'on a déjà vu où on allait mettre les caméras dans la deuxième phase, puisqu'on rentre là dans les quartiers.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. SORTIE FAMILIALE AU PARC PAIRI DAIZA – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

C'est en Belgique. Il s'agit d'une sortie familiale pour les habitants du Pont-de-Bois et de l'Hôtel-de-Ville, organisée par la maison de quartier Jacques-Brel. Ça nous revient à 54 euros par personne en comptant le transport, les entrées, la préparation et tout le reste. La participation des familles est minime, comme à chaque fois qu'elles partent en voyage.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est le pendant des Genêts. L'intérêt est de faire voyager des familles : un ou deux parents et les enfants.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Ce sont des familles qui ne partent pas en vacances. On fait deux voyages par été. Celui du mois de juillet a été voté le mois dernier. Il s'agit là du deuxième voyage d'une journée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES D'ACHAT DE GAZ**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Suite à l'accord cadre qui avait été négocié en 2014 et qui touche à sa fin, il faut renouveler ce marché. On sera sur la même logique : une première phase multi-attributaire, puis on aura une série de marchés subséquents pour chaque année. Ici, on délibère en amont pour être opérationnels dès la rentrée de septembre. Ça passera lors de la CAO du 10 juillet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Vous avez la délibération sur table suite à la commission des marchés qui s'est tenue hier. Je réitère mes excuses à ceux que j'ai fait attendre, je me suis trompé dans mon agenda, désolé pour les services et les élus qui ont attendu. Nous avons deux marchés. D'abord celui des travaux de rénovation du groupe scolaire Toulouse-Lautrec pour le restaurant. Deux lots ont été attribués et celui des menuiseries et charpente a été infructueux et sera relancé. Le deuxième marché porte sur la prévention et la médecine du travail. Le marché avait été infructueux en avril. On est sur un groupement de commandes Ville-CCAS estimé à 180 000 euros, dont 155 000 euros pour la Ville et 25 000 euros pour le CCAS par an, sur quatre ans. Comme le marché a été infructueux en avril, la procédure est autre : on passe sur un marché négocié. La différence majeure est que nous ne sommes pas sur un marché de quatre ans mais de trois ans. L'attributaire est le pôle santé-travail. Vous avez les données dans le tableau.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

On a déjà parlé de la police municipale. On a décidé de son armement, conformément à ce qu'on a dit. Il y a diverses procédures et donc quelques longueurs. On tient le calendrier. Qui dit armement dit armurerie qui doit être créée. Comme seuls des policiers peuvent la joindre, il faut qu'il y ait quelqu'un qui puisse être appelé à tout moment s'il y avait un problème au niveau de la tenue de l'armurerie, d'où la nécessité là aussi d'astreinte. Il y a des astreintes liées à la nature du métier. On a un système qui doit fonctionner en permanence, pas jour et nuit, mais très largement, avec une vidéoprotection installée dans les locaux. Là aussi, il y a une surveillance qui a d'ailleurs plusieurs fois porté ses fruits, sur des petits actes de délinquance. Souvent, on est interpellé sur les caméras. D'abord, on ne dira pas où elles sont. En plus, les implantations de caméras ne sont pas faites pour surveiller votre porte mais pour avoir un dispositif cohérent sur l'ensemble de la ville, en cohérence avec les autres au niveau métropolitain et la police. Les caméras servent en particulier quand il y a eu un acte quelque part pour repérer les voitures arrivées sur le site et qui se sont sauvées. Ce sont des caméras qui sont parfois un peu éloignées du lieu et qui permettent de déceler les circuits d'un certain nombre de

délinquants. Dans cette métropole, ceux qui font des coups, quelle que soit leur nature, ne respectent pas les frontières communales. Il faut que la police puisse les repérer dans tous leurs déplacements métropolitains. Le réseau de caméras est préparé, décidé en accord avec la police municipale, mais aussi la police nationale.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPEEN DE SUBVENTION POUR L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE BORNES WIFI PUBLIC DANS LA VILLE**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous avons la possibilité d'obtenir un financement européen à hauteur de 15 000 euros. Ce serait une subvention d'équipement dans le cadre de l'installation de bornes Wifi dans l'espace public. Il faut nous autoriser à candidater et, le cas échéant, à encaisser les crédits obtenus.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pour l'instant, les endroits où ce sera fait ne sont pas décidés. On répond à un appel à projets. En dehors de l'espace public, à l'espace Concorde par exemple, c'est un peu compliqué de communiquer. Au Palacium aussi. Ce sont des endroits parmi d'autres. Il faudra s'interroger sur les avantages et inconvénients de l'espace public. Sur la place par exemple où de nombreux citoyens et jeunes viennent manger le midi, il y a des lieux de rassemblement. On verra cela dans un deuxième temps si on est sélectionné pour avoir des crédits.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. EXONERATION DES FRAIS DE LOCATION DU PALACIUM ET DE SON MATERIEL SPORTIF AUPRES DU COMITE D'ORGANISATION DE LA LIGUE MONDIALE DE VOLLEY-BALL**

**Sylvain ESTAGER Adjoint au Maire**

Vous avez sur table une délibération qui consiste à exonérer des frais de location du Palacium la Ligue mondiale de volley-ball pour l'événement qui aura lieu sur la ville début juillet.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce sont les finales de volley-ball, c'est la contribution de la Ville. Cela se fait partout. On a réussi à obtenir, grâce à la pugnacité de Monsieur DESTOMBES, une vingtaine de places. Je solliciterai les élus, mais sachez bien qu'on ne va pas très loin avec une vingtaine de places. Je viens de voir sur Facebook sur mon téléphone que cela a lieu à Lille, mais ils s'entraînent chez nous.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIV. AFFECTATION D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION CRIC CRAC COMPAGNIE POUR L'ANNEE 2018****Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Comme chaque année, nous prévoyons un crédit de 10 000 euros d'investissement pour l'acquisition d'instruments pour nos associations musicales. Là, nous avons été sollicités par Cric Crac Compagnie pour l'achat de six violons dits « de fortune » - ce sont des violons pour des débutants – et sept cornemuses petits modèles et une grande cornemuse de quatorze pouces pour adulte. Je vous propose de valider ce crédit d'investissement.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XV. SIXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – COUPE D'EUROPE****Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

L'ESBVA-LM s'est une nouvelle fois brillamment qualifié en Euro Ligue en terminant troisième des phases de championnat. A ce titre, on propose de les accompagner à hauteur de 35 000 euros, en sachant qu'on saura le 5 juillet s'ils doivent ou non passer par un tour préliminaire cette année.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

C'est une délibération qu'on vote chaque année avec une subvention de 1 100 euros pour les Éclaireurs et Éclaireuses de France.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVII. CINQUIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Vous avez le tableau joint à la délibération pour un montant total de 17 174 euros et la liste des clubs auxquels on propose de verser cette aide.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit des subventions pour trois associations qui accompagnent les familles en difficulté et qui leur permettent – notamment grâce aux Restaurants du cœur et au Secours populaire – de s'alimenter. Vous avez les sommes avec respectivement 7 400 euros et 3 300 euros, ainsi que 300 euros pour AC Métropole lilloise. Comme le disait Sylvain ESTAGER tout à l'heure, dans le cadre de l'action sociale, des équipements sont mis à disposition, notamment la Ferme Dupire pour les Restaurants du cœur et la maison de quartier Pasteur.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIX. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit des subventions dans le cadre de la politique de la ville. Sont concernées deux associations d'insertion par l'emploi : le Tremplin avec 3 000 euros et Solidarité et initiative par l'activité économique et éducative – Les Jardins de Cocagne – pour 5 000 euros, ainsi que 2 500 euros pour FACE Métropole Européenne de Lille, association qui accompagne des jeunes collégiens à la Maison des Genêts dans le cadre de la création de Graines d'entreprise.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE VILLENEUVE D'ASCQ (CAL ET ALSHA)**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Vous avez sous les yeux le règlement intérieur. Il s'agit d'une réactualisation en termes de fonctionnement, de règles de vie, de droits et de devoirs des enfants, de leur famille et de la collectivité. Si vous le lisez avec beaucoup d'attention, vous saurez enfin la différence entre un Centre d'accueil et de loisirs (CAL) et un Accueil

de loisirs sans hébergement (ALSHA), avec les heures d'ouverture et de fermeture. Je vous invite à lire ce règlement, peut-être l'avez-vous fait.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR DES PROJETS INTERGENERATIONNELS ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LES EHPAD : « RESIDENCE DU MOULIN D'ASCQ » (CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ) ET « LA RITOURNELLE » (AFEJI)**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

L'idée est née d'un centre d'accueil et de loisirs Augustin-Thierry au cœur du quartier du Triolo. Un projet intergénérationnel a été élaboré avec deux structures : la résidence du Moulin d'Ascq, gérée par le CCAS ; et la Ritournelle, gérée avec l'AFEJI. Ce projet est né il y a trois ans, peut-être pas avec cette dimension. Ce projet permet de favoriser les liens sociaux entre les générations, de partager des moments de convivialité, mais également des moments d'échange de pratiques. Il y a des ateliers de lecture, des ateliers dessin. Certains aînés apprennent à nos jeunes à tricoter. C'est un projet qui s'enrichit d'année en année. Une fois par an, les aînés et les jeunes se retrouvent à la maison Denis-Blanchatte. Cette manifestation se déroulera demain toute la journée, je vous invite à venir y faire un petit tour. Vous verrez que c'est extrêmement gai, sympathique, vivant et que les échanges sont extrêmement riches. C'est une convention à signer entre la Ville, le CCAS et l'AFEJI. Je souligne que l'école Augustin-Thierry qui est juste à côté veut participer au projet. J'ai appris qu'ils avaient invité hier les aînés du Moulin d'Ascq à participer à leur chorale. Je trouve que c'est aussi une initiative très intéressante.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII. BILAN ACCESSIBILITE UNIVERSELLE 2017**

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Chaque année, nous vous présentons à cette période le bilan des actions menées dans le cadre de l'accessibilité universelle. Toutes les actions que nous menons permettent incontestablement de garantir un environnement, mais aussi des droits et des services accessibles à tous. C'est la clé indispensable pour développer une société ouverte à chacun, quelles que soient ses spécificités. Cet objectif prend tout son sens dans le cadre d'une approche transversale et universelle dans tous les domaines touchant à la vie quotidienne de chacun : école, emploi, logement, transport, droits civiques, vie sociale, loisirs, vacances et bien d'autres. Autant de secteurs de la société touchant également à l'exercice de la citoyenneté. Autant de secteurs dans lesquels les personnes en situation de handicap et leurs familles ne souhaitent qu'une chose : participer et partager avec tous la vie de tous les jours. Villeneuve d'Ascq est une Ville au service de tous ses citoyens, en ce qu'elle favorise une meilleure qualité pour l'ensemble de ses citoyens qui est une préoccupation constante. Il nous importe ainsi depuis de nombreuses années de ne pas marginaliser les personnes en situation de handicap, mais plutôt de valoriser leur rôle social. Reconnaître leur apport personnel et leur contribution au développement de la communauté est le reflet d'une municipalité qui respecte les différences et met l'accent sur les capacités et le potentiel de chacun. L'objectif est d'éliminer les barrières physiques, sociales et de communication qui font obstacle à leur participation active à la vie de la cité. Nous nous y employons avec détermination dans le but de favoriser et d'améliorer concrètement le vivre ensemble et la participation citoyenne de tous. Le bilan de ces actions a bien été présenté aux membres de la commission communale pour l'accessibilité qui, en 2017, s'est réunie à trois reprises les 18 janvier, 28 juin et 22 novembre. Cette commission, comme vous le constaterez, n'est pas une coquille vide, ni même une chambre d'enregistrement. Le bilan des actions, que nous allons dérouler en insistant sur les nouveautés qui sont au nombre de seize va être ensuite transmis au Président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et au Préfet du Nord. En présentant ce rapport annuellement, on répond à une obligation légale contenue dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances et de la participation des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons maintenant dérouler les actions. La première diapositive présente la traduction facile à lire et à comprendre de l'édito qui tient sur seize lignes. Quand on le traduit en facile à lire et à comprendre avec des pictogrammes et des termes simples, il est contenu sur deux pages. C'est une nouvelle action et cette traduction a été faite avec des jeunes de l'IM Pro du Chemin Vert qui sont en situation de handicap mental. Vous avez ensuite des chiffres concernant les personnes en situation de handicap pour l'année 2018 – on avait ceux de 2015. Je voudrais souligner que, pour la tranche des 60-74 ans, on était en 2015 à 773 personnes et on est passé à 1 036. Ce sont des personnes qui étaient déjà handicapées avant soixante ans, ce ne sont pas des personnes qui ont été handicapées après. Autre nouveauté concernant l'exercice de la citoyenneté dans la ville, les cinq arobases : cette année, Villeneuve d'Ascq a eu la mention handi-accessibilité dans la mesure où elle a présenté trois actions liées au handicap : l'installation de bornes audio pour les déficients visuels, la visio-interprétation LSF (Langue des Signes Française) pour les

déficients auditifs et une vidéo sur le patrimoine culturel en LSF. Sur 207 villes et intercommunalités françaises labellisées, trois ont eu la mention handi-accessibilité. Nous avons ensuite le quizz pour les journées du patrimoine : nous l'avons déjà présenté l'année dernière. La nouveauté cette année, c'est que ce quizz est accessible pour les déficients visuels. Ça permet de découvrir la ville sous un autre œil. On découvre la ville si on est en situation de handicap visuel, de handicap auditif ou de handicap moteur en mettant les personnes en situation. D'autres nouveautés concernent le Musée du Terroir et la culture avec la mise en place de nouveaux ateliers de médiation spécialement adaptés pour respecter le rythme des personnes en situation de handicap. Des locaux sont mis à disposition pour permettre à des jeunes de l'IM Pro du Chemin Vert de pratiquer la danse, en l'occurrence le hip-hop. Toujours dans le domaine de la culture, une vidéo pour le mémorial vise à rendre ce lieu accessible à tous dès le plus jeune âge, avec une vidéo traduite par un comédien qui s'exprime en LSF, des sous-titrages, une animation graphique et une voix-off. Autre nouveauté, on a adapté les tarifs de fréquentation des structures culturelles municipales en octroyant un tarif réduit aux personnes bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés et la gratuité pour les personnes qui accompagnent des personnes en situation de handicap titulaires d'une carte d'invalidité – appelée aujourd'hui « carte mobilité » - avec la mention « besoin d'accompagnement », car on peut être en situation de handicap mais ne pas avoir besoin d'un accompagnement. On a signé la convention de partenariat avec un certain nombre d'acteurs qui contribuent à la mise en place de la maison universelle, un projet d'aménagement d'une maison de plain-pied qui sera un espace pédagogique adapté à tous types de déficience, où des conseils seront dispensés par des personnes elles-mêmes en situation de handicap. C'est au 41 avenue du Bois, à proximité de l'établissement accueillant des personnes en situation de handicap, l'IEM Dabbadie. Toujours en matière d'accessibilité, afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap – on a plus de vingt-cinq établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap – qui sont susceptibles d'aller faire leurs courses ou de se promener dans le centre commercial. On a travaillé en partenariat avec les établissements et le centre commercial. Ainsi, trente-et-une personnes ont été formées à l'accueil des personnes, dont les prestataires sécurité et la direction du centre. Nous avons l'action Carré Haut à la Ferme d'en Haut qui est un partenariat permettant à des personnes en situation de handicap moteur d'accéder au jardinage. L'IM Pro du Chemin Vert a été ravi de fréquenter la municipalité pendant quatre jours avec des jeunes qui ont été accompagnés par leur éducateur. Ils ont découvert le fonctionnement de la municipalité et ils ont mis sous pli quarante mille cartes électorales. Une autre convention de partenariat a été mise en œuvre avec les serres municipales et l'IEM Dabbadie afin de permettre à des jeunes, dans le cadre de leur formation en production agricole, d'être mis en situation professionnelle, d'évoluer et de participer à des projets communs comme l'entretien de roseraies ou le tressage de l'osier.

Autre nouveauté, une opération de sensibilisation a été effectuée en direction des jeunes des lycées Dinah-Derycke et Queneau : trois cents jeunes ont été sensibilisés au travers de témoignages contenus dans un film, suivi d'un débat en présence du

réalisateur sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap visuel. Une soirée ouverte au public a rassemblé soixante personnes qui ont participé aux échanges. Le salon Autonomie a permis de mettre en valeur toutes les actions et les partenaires contribuant à la mise en place de notre politique locale inclusive. Le salon Autonomie se déroule tous les deux ans dans la région, à Lille Grand Palais. Ça a été l'occasion pour nous de faire des séances de dédicace avec les champions du monde de foot-fauteuil, en sachant que cette équipe française compte deux Villeneuvois.

J'ai égrainé les seize nouvelles actions. Nous avons beaucoup de nouvelles actions. On a actualisé les chiffres. Si vous avez des questions, je pourrai répondre en dehors de cette instance, afin de ne pas alourdir le conseil.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Ce n'est pas pour poser une question, mais pour faire un commentaire sur le bilan. Ça m'inspire trois mots que j'ai notés en lisant le document et en le voyant projeté – le document est très bien fait. J'ai noté : la volonté, on sent une vraie volonté et on la salue ; la transversalité des politiques, c'est mis en introduction et ça transparaît vraiment dans les actions menées ; et l'universalité. À travers chaque action, vous parlez d'une politique inclusive. Je préfère parler d'universalité parce que vous cherchez à chaque fois à mêler les publics et à faire prendre conscience des choses. Volonté, transversalité et universalité sont les trois éléments que notre groupe retiendra. Nous vous félicitons et vous remercions à la fois pour le travail et pour le document très clair qui nous permet d'avoir une vision complète de votre politique.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'étais ce matin au quarantième anniversaire de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du Recueil – où on a excusé Lahanissa MADI qui ne pouvait être présente. Bien sûr, on m'a donné la parole et j'ai pu redire une nouvelle fois, en notre nom à tous, quelle peut être la fierté des élus de Villeneuve d'Ascq d'avoir une ville où il y a autant de personnes qui vivent avec des handicaps de toute nature et qui sont dans une situation qui n'est pas facile. Depuis quarante ans, ça a toujours été mon discours, ma réflexion, ma conviction, ma foi – pour prendre des formules qui couvrent tout le spectre de ce qu'on peut dire en la matière : c'est ma fierté d'être Villeneuvois et de pouvoir ainsi considérer que c'est une richesse partagée. Vivre avec des personnes handicapées, avec des handicaps de toutes natures, pour ceux qui n'en ont heureusement pas pour eux, c'est une richesse. C'est la richesse de la différence. Dans un monde complètement normé, normalisé, standardisé, on oublie à quel point la différence est une richesse. Pour quelqu'un qui a une mobilité normale, cela permet de se rendre compte que si demain il lui arrive un accident ou une maladie, la vie continue, à travers tout ce que les personnes font dans une ville ou

même dans une mairie où on a un pourcentage de travailleurs handicapés supérieur à la moyenne.

Pour la petite histoire, ce midi, il y avait deux personnes dans l'assemblée qui avaient connu l'inauguration : c'était moi, bien entendu, et Christine, une résidente de la Cousinerie, qui était là aujourd'hui et qui était là il y a quarante ans. Vous la remarquerez souvent, elle est présente à toutes nos manifestations à l'espace Concorde, dans toutes les manifestations patriotiques. Elle a chanté sur la scène. Franchement, dans "un monde de brutes" – c'est le moins qu'on puisse dire – ce sont des moments de pur bonheur où on se dit que ce qu'on fait chacun dans notre coin, ça sert à quelque chose. C'est d'une humanité qu'on ne rencontre nulle part ailleurs et je voulais vous en porter témoignage, comme j'ai pu le faire ce midi et en remercier les Papillons blancs et l'ensemble des personnels. Le traitement du handicap est tellement professionnel, il y a eu tellement de progrès qu'on peut voir des jeunes ou moins jeunes qui ont un handicap et on a du mal à se rendre compte qu'ils ont un handicap. On voit aussi que les personnels sont là à la première occasion. D'ailleurs, je crois que lors du spectacle à l'espace Concorde de l'école de musique, des enfants autistes de Quanta qui étaient sur scène et qui ont fait une partie de l'animation. Quand vous allez à Quanta et que vous avez des artistes de la maison, bien malin celui qui sait faire la différence entre ce qu'on voit à la télé et ce qu'ils nous proposent. Derrière tous les discours sur le vivre ensemble, ce sont des preuves grandeur nature.

#### **Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Je voudrais en profiter pour remercier les services et les élus qui, à leur manière et à un certain degré, contribuent à ce que ces actions puissent voir le jour, ainsi que les deux chevilles ouvrières : Benoît DACQUIN et Barbara DETERVID qui sont au quotidien sur ce sujet.

#### **Gérard CAUDRON, Maire**

On vous demande d'approuver le rapport annuel 2017 de la commission communale d'accessibilité. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci de cette nouvelle unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP**

#### **Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'accorder une subvention de 500 euros à l'association Handifac, association très active, membre également de la commission communale pour l'accessibilité qui a entre autre contribué au recensement des places GIG-GIC pour nous permettre

d'être en adéquation avec la réglementation, puisqu'on s'est rendu compte qu'un certain nombre d'entre elles ne l'étaient pas. Si les places sont marquées mais qu'elles ne sont pas réglementaires, on ne peut pas verbaliser. Ceux qui sont récidivistes connaissent la loi sur le bout des doigts.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIV. AFFECTATION DES SUBVENTIONS DESTINEES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Petite remarque : il y a deux erreurs. Dans la première délibération, un crédit de 5 450 euros a été inscrit au budget primitif 2018 et non pas 2015. Ensuite, le tableau des affectations est celui que vous a présenté Chantal FLINOIS tout à l'heure, on vous projette donc sur écran le bon tableau. Il s'agit de trois subventions à des associations : le Vide-grenier des Cousins pour 900 euros ; l'association Genêts en fête qui se trouve à la Maison des Genêts, sur le quartier de la Résidence, pour 700 euros ; et l'APE La Fontaine pour 800 euros. Concernant l'APE La Fontaine, ce n'est pas dans le cadre des activités de l'association de parents d'élèves, mais pour la fête des Allumoirs qui se déroule dans le quartier chaque année.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE POUR L'ANNEE 2018 – SEJOURS DE VACANCES**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Il s'agit de l'association L'Enfance d'Ascq. La subvention est de 4 600 euros pour les séjours de vacances dans le centre Les Mussillons, dans le Jura. Comme chaque

année, la subvention est de 4 600 euros, ce qui n'a pas changé depuis dix ans.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVI. CONSEILS DE QUARTIER – APPROBATION DE LA SIXIEME CHARTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Le mandat des conseillers de quartier installés en juin 2015 pour trois ans arrive à son terme. Le calendrier du renouvellement est le suivant – il a d'ailleurs été annoncé dans La Tribune de juin : adoption de la nouvelle charte et du règlement intérieur par le Conseil municipal d'aujourd'hui, avec la prolongation de trois mois de l'actuel mandat des conseillers de quartier ; du 26 juin à fin septembre, période de candidature pour intégrer un conseil de quartier ; installation des nouveaux conseillers de quartier au conseil municipal d'octobre. Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des conseillers de quartier, mais aussi les élus et les services pour le travail important effectué depuis des années. Il ne faut pas oublier que ces conseillers de quartier sont des bénévoles et des volontaires qui, en s'engageant, donnent de leur temps. Les conseils de quartier ont été mis en place dans le cadre de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité. Aujourd'hui, seize ans après le vote de cette loi, nous constatons à Villeneuve d'Ascq – mais aussi dans beaucoup d'autres communes – un essoufflement des conseils de quartier. Ils sont avant tout des instances consultatives sur les problèmes du quartier, ce qui n'est pas négligeable, mais sans doute insuffisant. Nous sommes à moins de deux ans des prochaines élections municipales, il n'était donc pas question de tout changer. Comme l'a dit Monsieur le Maire dans La Tribune de juin, il s'agit d'apporter des ajustements dans cette nouvelle charte pour en améliorer le fonctionnement et la place des élus. Il appartiendra à l'équipe municipale élue en 2020 de mettre en place de nouvelles modalités de participation citoyenne. Il existe actuellement toute une série d'expérimentations développées par certaines collectivités territoriales, dont Villeneuve d'Ascq, dont il faudra tenir compte à plus long terme : les conférences de citoyens, les débats publics, les agoras, l'utilisation des technologies nouvelles et des outils numériques pour l'organisation de procédures, de délibérations, de participation, de codécision et l'utilisation des applications téléphoniques mobiles simples avec la photographie par exemple. Tout cela fera partie des enjeux de la période 2020-2026. En réécrivant la charte, nous avons voulu éviter deux écueils : d'une part, le contrôle absolu des conseils de quartier par les élus – comme à Lille où le président du conseil de quartier est un élu et dirige ce conseil de quartier comme un sous-conseil municipal ; d'autre part, l'autonomie complète des conseils de quartier qui mène à l'essoufflement et dévalorise leurs actions. Comme l'a dit

Sébastien JAKUBOWSKI, coordinateur du conseil de quartier La Marque, lors de notre réunion de vendredi dernier avec l'ensemble des coordinateurs, nous avons choisi de reprendre en main les conseils de quartier. Il l'a dit tout à fait naturellement et nous en étions d'accord. Cette reprise en main ne veut pas dire contrôle et mise sous tutelle des conseils de quartier par les élus, mais au contraire, il s'agit de montrer l'intérêt que nous leur portons. Le bon fonctionnement des conseils de quartier est de la responsabilité des conseillers de quartier mais aussi des élus. Nous avons donc insisté sur le fait que le conseil de quartier tient sa légitimité par délégation du Conseil municipal. C'est écrit plusieurs fois dans la charte. C'est également pour cela que nous avons souhaité un co-pilotage des réunions plénières par le coordinateur et l'élus adjoint de secteur : on prépare ensemble, on fait l'ordre du jour ensemble, on préside ensemble et on anime ensemble les réunions, les commissions et les réunions plénières. La démocratie participative, c'est une démocratie de proximité, une démocratie de contact entre les citoyens et les élus. Il faut associer le mieux possible au niveau local les citoyens au débat public qui précède les prises de décisions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai une demande de Monsieur BONNARD. Pas d'autre demande ?

**Christophe BONNARD, Villeneuvois Avant Tout**

Certains dans cette assemblée sont, semble-t-il, en manque de clivage : les bons contre les méchants, la droite contre la gauche, le nouveau monde contre l'ancien monde. Bref, cela me laisse souvent dubitatif. Là, j'avoue que sur le sujet des conseils de quartier, il y a une vraie différence de vision entre vous et nous, le groupe Villeneuvois Avant Tout, aussi bien sur le fond que sur la forme. Parlons d'abord de la forme, c'est-à-dire de la méthode d'élaboration de cette charte et du règlement intérieur. Je vais d'abord me permettre de vous relire la deuxième phrase de la délibération : « Traditionnellement, dans le cadre de ce renouvellement, un travail de réflexion et de proposition d'évolution de la charte et du règlement intérieur des conseils de quartier est mené. » Qu'en est-il en vrai ? Qu'en est-il de votre vision de la démocratie participative ? Une charte et un règlement présentés en commission aux élus le 30 mai, mais seulement le 22 juin aux coordinateurs et à leurs adjoints qui sont pourtant les premiers concernés, et en quelque sorte des experts suite à leur expérience d'au moins trois ans à la tête de ces conseils de quartier. Une charte et un règlement intérieur envoyés dans leur forme définitive, donc déjà totalement écrits, aux élus la semaine dernière, avant même cette réunion du 22 juin. Je m'interroge alors sur l'intérêt d'une telle réunion vu que les textes étaient déjà inscrits dans le marbre. En fait, vous proposez une démocratie participative qui n'en a que le nom, qui ne permet pas de participer. Vous nous proposez une démocratie participative qui ne nous permet pas de participer.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je vais laisser Daniel DUBOIS répondre mais franchement, vous poussez le

bouchon bien loin. Ce n'est pas parce que vous avez quelques copains ici ou là qui n'ont pas réussi à se faire élire et qui nous plantent des banderilles à toutes occasions que vous me ferez changer d'avis sur la nature d'une Démocratie. Le pouvoir de décision revient aux élus, qui sont élus pour cela, qui se représentent devant les électeurs pour voir s'ils sont satisfaits ou pas. Les structures de participation sont des structures consultatives. Il est bien normal que les élus soient en position en cette fin de mandat, pour éviter – comme c'est arrivé en 2014 – que des conseillers de quartier des quartiers nord prennent position politiquement pour l'opposition sur les projets d'aménagement des quartiers nord. Pour éviter cela, il est bien normal que l'élus de quartier, le coordinateur qui a été élu et désigné pour cela par la population puisse au moins participer à l'ordre du jour et à l'organisation des réunions. Ce n'est pas une reprise en main. Une reprise en main, comme l'a dit tout à l'heure Daniel DUBOIS, ce serait de désigner le président, ce qui n'est pas le cas sur Villeneuve d'Ascq et ce qui est le cas dans des villes de gauche que dans des villes de droite. Il n'y a pas beaucoup de communes où les conseillers de quartier sont des volontaires. Ils ne sont soumis à aucune procédure et nous validons les listes ici en conseil municipal sans discuter sur le moindre nom. Si vous avez des communes qui procèdent de cette manière, avec de mode de volontariat et de validation, il faudra nous les donner.

Ceci étant dit, Monsieur BONNARD, quand vous nous faites un procès organisé – que j'attendais d'ailleurs– c'est un angle d'attaque qui est naturel. Beaucoup seront candidats à vos côtés et aux côtés de quelques autres aux prochaines élections municipales, mais il ne faut pas nous prendre pour ce qu'on n'est pas. Là, on termine un mandat avec une charte qui n'a changé qu'à la marge, simplement pour qu'on respecte un peu mieux les élus, qu'on ne soit pas convoqués devant "le tribunal du peuple" par des personnes qui sont auto-désignées en la matière. Vous avez exposé votre programme sur les conseils de quartier. Vous serez étonnés quand vous entendrez le nôtre pour 2020. La démocratie participative, cela ne consiste pas simplement, quand on est dans l'opposition, à faire des propositions pour que les copains battus soient là. C'est vraiment un ensemble de dispositifs qui prennent en compte tous les niveaux de la concertation, pas simplement celui des conseils de quartier. Ce sont des niveaux, des assemblées, des agoras, des pétitions, de toutes les structures – comme l'a rappelé tout à l'heure Daniel DUBOIS – qu'on proposera de mettre en place pour 2020. Si on avait proposé cela aujourd'hui, on nous aurait dit non pas ce que vous nous avez dit mais : pourquoi le faites-vous maintenant et ne l'avez-vous pas fait hier ? On a été effectivement élus en 2014 sur un autre programme que celui que vous proposez aujourd'hui. Je peux vous assurer que le programme 2020 qu'on présentera vous étonnera dans sa modernité qui ne consiste pas simplement à assurer la défense de ceux qui vous intéressent, mais de donner à tous les Villeneuvois, à tous les citoyens, à tout moment et sur tous les sujets davantage le droit à la parole, d'interpellation, de proposition, mais pas de décision, jamais de décision à la place des élus. Dans une démocratie, on ne décide pas à la place des élus. Si un jour vous voulez un autre système, vous pourrez le proposer. Ce n'est pas le système de la République Française. Dont acte.

Daniel DUBOIS ? On a tellement travaillé ensemble. Pourtant, il y a beaucoup de

sujets sur lesquels on n'est pas tout à fait d'accord, mais sur ce sujet-là, on est bien d'accord.

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Quelques remarques par rapport à la concertation en 2015. Nous avons fait plusieurs réunions avec les coordinateurs, il y avait eu plusieurs allers-retours. Chaque conseil de quartier, chaque groupe politique avait fait ses remarques. Lorsque nous avons fait cette réunion avec les coordinateurs pour présenter la mouture finale, on a eu un tas de remarques : « Telle remarque, telle demande n'a pas été satisfaite, pourquoi ? » Parce qu'on avait essayé de faire une synthèse. Cette fois-ci, on a tenu compte des remarques pour vous présenter le travail définitif parce que, quand on est dans des conseils de quartier, on vous écoute, on entend les remarques et on a fait un document. La réunion de la semaine dernière s'est beaucoup mieux passée qu'il y a trois ans. Il est vrai qu'on a présenté un document final, mais le travail de réflexion avec les conseillers de quartier a eu lieu en amont et on en a tenu compte. Je ne prendrai qu'un exemple : il est prévu dans la charte un comité de coordination et ce comité pourra proposer au conseil municipal l'exclusion d'un conseiller de quartier actée par délibération. Or, c'est ce qui était demandé par tous les conseils de quartier qui voulaient à l'intérieur de leur conseil de quartier pouvoir exclure ceux qui n'étaient jamais présents. Ceux qui n'étaient jamais présents ne prenaient pas la place d'un autre puisque – comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure – on a validé l'ensemble des listes. Certains coordinateurs voulaient à tout prix exclure les non-présents pour pouvoir faire preuve, je crois, d'autorité. On en a tenu compte mais c'est le comité de coordination, c'est l'ensemble des coordinateurs, des élus qui prendront cette décision sur des propositions valables. Ce ne sera pas un simple conseil de quartier. Voilà ce que je voulais dire sur le coordinateur adjoint. Effectivement, il n'est pas apparent dans la charte. On veut avoir un interlocuteur et un seul, bien précis, avec lequel on communique, auquel on envoie les informations. Rien n'empêche à l'intérieur du groupe des conseillers de quartier de définir un bureau, de prévoir le remplaçant. Il n'est simplement pas institutionnalisé. Il y a un coordinateur qui est là et qui est l'interlocuteur de la ville, des services, des élus.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je mets donc aux voix. J'ai les oppositions du groupe VAT. Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à la majorité, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Sophie LEFEBVRE, Corinne AUBER ayant voté contre.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pour ce qui est des propositions, on aura quelques mois pour en débattre mais, je le répète, à l'intérieur d'une constitution et d'un système de la République où ce sont

les élus qui décident. Ces structures-là ne sont pas des contre-pouvoirs politiques, ne sont pas des pouponnières pour de futurs candidats, ni des maisons de retraite pour des anciens candidats. Que les choses soient bien claires. Je les aime bien, on a bien travaillé ensemble depuis que cela existe, avec des hauts et des bas comme avec tout le monde, comme ce peut être le cas au sein d'un conseil. Réduire la participation citoyenne aux conseillers de quartier, cela me semble insuffisant. Il faudra bien que vous comme nous – peut-être ensemble – imaginions que les temps ont changé et qu'il y a d'autres moyens d'associer les citoyens à la vie de leur commune.

## **XXVII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LES INSTITUTS MEDICO-EDUCATIFS (IME) LELANDAIS ET DU RECUEIL**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Il s'agit simplement d'une formalisation, d'une institutionnalisation d'un partenariat qui existe depuis longtemps avec les deux IME Lelandais et du Recueil pour un centre de loisirs qui a lieu trois semaines en juillet et qui s'appelle « Vivre ensemble nos différences ». Je tiens à signaler que ce centre a été mis en place en 2003 et qu'il existe grâce à Lahanissa MADI qui, à l'époque, était déjà au conseil municipal. Il s'agit d'un partenariat et on a voulu l'institutionnaliser par une convention écrite pour éviter les problèmes de transport, d'utilisation de véhicules de la part du centre ou de la ville de Villeneuve d'Ascq. Dans ce centre Vivre ensemble nos différences, il y a vingt-cinq places : cinq pour l'IME Lelandais, cinq pour le Recueil et quinze pour la ville, les Villeneuvois. Vous avez là les deux conventions que Monsieur le Maire signera si la délibération est adoptée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Avez-vous des questions sur cette convention ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVIII. SEJOUR CHANTIER JEUNES A REMUZAT DANS LA DROME DU 1<sup>ER</sup> AU 8 JUILLET 2018 POUR DES JEUNES DE 18 A 25 ANS A LA FERME DE LA DONNE**

**Monique LEMPEREUR, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Un groupe de neuf jeunes, garçons et filles, va se rendre dans la Drôme à la ferme de la Donne. C'est déjà la troisième année qu'est organisé ce séjour chantier. Ces jeunes vont dans cette ferme qui est une propriété de la Ville. Sur place, ils vont

effectuer des petits travaux, notamment la réfection en lasure des boiseries et du mobilier, des petits travaux d'espaces verts, la rénovation des sanitaires. Le groupe est encadré par l'animateur insertion-prévention jeunesse de la Maison des Genêts, le référent Jeunesse du centre-social centre-ville et l'éducateur spécialisé du service Prévention de la Ville. Ces éducateurs encadreront les différents travaux. Ces travaux ont été établis par les services techniques de la Ville. Parallèlement à ce chantier, il y aura des activités à vocation sportive. La Drôme, c'est la montagne : on leur fait faire de la randonnée pédestre avec un guide de moyenne montagne diplômé d'État. Il y aura aussi des activités aquatiques et du canoë-kayak. Le budget prévisionnel s'appuie sur le financement de la mairie de Villeneuve d'Ascq, la Mission locale dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), le centre social du Centre-Ville, un autofinancement que les jeunes ont réalisé et le chauffage collectif sollicité – le Fonds d'aide aux jeunes. Je vous propose donc de valider le projet de chantier jeunes à Rémuzat ; d'approuver le partenariat avec la Mission locale et le centre social du centre-ville ; et d'autoriser les dépenses liées au séjour chantier jeunes à Rémuzat.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà un beau travail. C'est à mi-chemin entre les vacances qui sont préparées par eux, le dépaysement et le travail en équipe pour des missions. Il faut bien relancer chaque année la ferme de la Donne, qui est à Cornillac et non à Rémuzat – même si elle est à Rémuzat dans notre coeur. En termes de limites communales, la ferme dépend de la petite commune de Cornillac qui compte au maximum une centaine d'habitants et un conseil municipal constitué de deux ou trois familles. On a toujours dit Rémuzat. Dans la mémoire collective des Villeneuvois, c'est Rémuzat.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIX. SORTIE FAMILIALE AU CENTRE NATIONAL DE LA MER (NAUSICAA) A BOULOGNE-SUR-MER – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**

**Monique LEMPEREUR, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

C'est une sortie familiale organisée par la Maison des Genêts. Durant l'année, deux ou trois sorties sont organisées – je pense que c'est trois. Le public ciblé par ces actions concerne principalement les quartiers Résidence et Triolo, il est accompagné par les assistantes sociales de l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale (UTPAS), par le dispositif de réussite éducative et le centre communal d'action sociale. Il faut savoir que c'est leur choix, que ce n'est pas imposé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est ce qu'on appelle de la démocratie participative, portée non pas par quelques personnes, mais par l'ensemble des structures associatives et autres. Tout ce que font les associations sur la ville – on le voit bien au moment de la Foire aux Associations qui sera cette année sur le thème "des mobilités", c'est de la démocratie participative. Ce qui se fait à l'Office municipal des Sports (OMS), c'est de la démocratie participative. Ce qui se fait dans les quartiers quand il y a des projets et que les gens nous écrivent pour dire qu'ils sont d'accord ou non, quand Sébastien les voit pour des problèmes de voirie, c'est de la démocratie participative. Quand je reçois cinquante messages par jour avec des questions sur la ville ou la vie de quartier et qu'on répond, c'est de la démocratie participative. On peut encore aller plus loin dans tout cela. Il faut justement avoir une vision large de la démocratie participative. Il n'y a pas de structure parallèle au conseil municipal. Il y a un conseil municipal et il y a ensuite toutes les formes de démocratie participative.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Regardez ce qu'il se passe à la Maison des Genêts depuis que c'est devenu une Maison municipale de Quartier. C'est pris en main par le quartier. Regardez ce qu'il se passe à la Maison des Aînés, avec l'organisation de toutes ses activités par les aînés eux-mêmes en dehors des prestations municipales qui sont faites. Cela explose de partout, c'est ce qu'on veut et c'est ce qu'il y aura dans notre projet de 2020. Vous aurez le vôtre, Monsieur BONNARD. Si vous en restez là, tout ce que vous nous avez dit est un peu restrictif. Même si c'est surement populaire auprès de quelques personnes aujourd'hui ou demain, je peux vous dire que c'est quand même un peu étriqué par rapport à ce qu'on et ce que j'ai envie de faire.

## **XXX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

### **Martine CARETTE, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Dans le cadre de la politique que mène la Ville avec les établissements d'enseignement supérieur qui sont sur son territoire - Villeneuve d'Ascq est la principale ville universitaire de cette région – nous accordons chaque année des subventions aux associations étudiantes qui animent la ville et dont les activités sont souvent ouvertes aux Villeneuvois. Cette année, pas de grande nouveauté. Nous avons toujours l'Institut d'aménagement et d'urbanisme qui mène des actions dans le cadre du développement durable ; Un, deux, trois, théâtre qui propose des scènes de théâtre faites par les étudiants ; le réseau étudiant d'Erasmus ; l'Orchestre universitaire de Lille, qui a d'ailleurs donné un concert à la Rose des Vents voici quelques jours ; et la DRACHE qui est une association qu'on subventionnait, une

association de l'école d'architecture qui veut mettre en place un partenariat avec la Birmanie dans le cadre d'un programme Erasmus Plus. Des étudiants birmans sont déjà venus à l'école d'architecture. Il s'agissait pour eux d'aménager les rives du fleuve qui longe la capitale birmane. Le total de ces subventions s'élève à 2 150 euros.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'en profite pour souligner le travail qu'effectue Martine CARETTE avec les universités. Je ne fais de comparaison avec personne, mais je souligne le travail qu'elle fait. Il faut savoir aussi que, au-delà de tout cela, y compris avec le nouveau président de l'université de Lille – avec qui j'ai eu des contacts – il y a une volonté d'ouverture sur la ville. On en a parlé cet après-midi, on avait un COPIL de la Haute-Borne où il y a un accord, à affiner après dans les modalités, pour que le campus de demain, à l'image du XXI<sup>e</sup> siècle et de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle, soit le campus scientifique, la Haute-Borne et même ce qui entoure autour en allant vers Ascq, en allant vers Sainghin, en allant vers Tressin avec des systèmes de mobilité. Là encore, c'est comme dans d'autres domaines qu'on a évoqués ce soir. Quand on voit le projet Grand Angle avec un Centre-Ville qui n'est ni une place avec une église et une place de marché, ni autour d'un centre-commercial, il faut faire sauter les verrous. Le monde politique, le monde citoyen et le monde étudiant dans nos villes a considérablement changé. Il change et il changera encore considérablement par rapport à ce qu'on a vu il y a dix ans, vingt ans, trente ans ou quarante ans dans les dix ans qui viennent. Les étudiants – y compris parce qu'on a maintenant des cinémas, des restaurants, qu'on a aussi des cafés – ils vivent chez. Ce qu'on a vu tout à l'heure sur Grand Angle, il n'y a pas une ville qui construit autant de logements étudiants, que ce soit des logements CROUS pour les boursiers ou des logements libres pour ceux qui ont la chance, soit individuellement, soit par la famille, de pouvoir payer des loyers un peu plus élevés. Il y a non seulement des discours sur l'université, mais il y a une véritable volonté. Cela commence par les aides qu'on a évoquées, mais ce n'est qu'une petite partie visible de toute une politique qu'on mène en la matière. Je voulais le dire car Martine CARETTE, à la fois dans ses fonctions municipales et dans ce qu'elle fait à la MEL. Cela fait bien progresser nos dossiers en la matière. Je mets donc cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXI. TARIFS DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'AUTOMNE BLEU SAISON 2018**

**Valérie QUESNE, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Comme chaque année, en direction des aînés, une foule d'activités et de forums sont programmés à destination des plus de soixante-trois ans. Sur la plupart du

territoire, c'est une Semaine bleue. À Villeneuve d'Ascq, on l'a traduit sur l'Automne bleu, donc une période beaucoup plus longue dans laquelle vont s'organiser des visites, sorties, tournois. Certaines sorties sont payantes et vous avez la liste juste à côté. Ce qui change par rapport aux années précédentes, c'est qu'on a fait le choix de non plus faire payer à prix coûtant mais de dissocier et de confirmer un peu plus l'engagement de la Ville tout en restant dans l'enveloppe. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'acter le principe d'une prise en charge par la commune de 80 % du coût des sorties et des visites. Il ne restera que 20 % aux participants. C'est l'objet de la délibération, en sachant qu'on ira certainement plus loin l'année prochaine, en étudiant une tarification au quotient pour être plus près du revenu que du statut des personnes qui souhaitent bénéficier des activités et des sorties. Il vous est demandé d'acter le principe d'une prise en charge à 80 % par la commune et de fixer des tarifs pour les Villeneuvois au regard de cela.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous voyez la richesse de ce programme. Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXII. MOTION DEPOSEE PAR LES GROUPES ENSEMBLE POUR VILLENEUVE D'ASCQ ET LE PARTI SOCIALISTE RELATIVE AU PROJET DE LOI ELAN**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il nous reste une motion déposée par les groupes Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq et par le Parti socialiste relative au projet de loi ELAN. Même si elle est sous mon nom, je vais passer la parole à Lahanissa MADI pour qu'elle nous la présente et – j'espère – qu'on la vote.

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

En introduction, je voudrais vous renvoyer à la slide 34 du rapport d'activités qui vous a été présenté où on mesure le taux d'attribution des logements en direction des personnes en situation de handicap, concernant les logements adaptés.

La loi ELAN, un handicap de plus pour les personnes à mobilité réduite. La loi ELAN, dans son article 18, est la loi de l'exclusion, la loi du renoncement qui enterre l'obligation d'accessibilité des logements neufs. C'est un recul inacceptable pour tous : pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour toutes les personnes partageant leur quotidien, de près ou de loin. La loi ELAN, c'est la loi de l'incohérence. Réduire le quota de logements neufs accessibles de 100 % à 10 % est une mesure irresponsable politiquement. On ne peut pas d'un côté parler de société

inclusive à toutes les sauces et d'un autre côté réduire de façon aussi drastique la part de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite. D'autant plus que le droit au logement est un droit fondamental, un préalable pour permettre à chacun de vivre dans la cité en tant que citoyen à part entière et non entièrement à part. Quid des personnes condamnées à rester chez elles, coincées dans le salon parce qu'elles ne peuvent même pas accéder à la cuisine ? Ou celles qui, suite à l'aggravation de leur handicap, ne peuvent tout simplement plus sortir ? De même, on ne peut pas faire fi du vieillissement démographique, d'autant que près de 25 % de la population aura plus de soixante-cinq ans à l'horizon 2030. La loi ELAN, c'est la loi de l'absence de coordination et de transversalité avec les autres politiques publiques. Quid de la transformation de l'offre médicosociale portée par la secrétaire d'Etat aux personnes en situation de handicap dont le dessein consiste à ce qu'une majorité des personnes résidant actuellement en structure puissent vivre comme tout le monde en milieu ordinaire d'ici la fin du quinquennat ? Quid de la volonté de la ministre de la Santé d'augmenter le taux d'hospitalisation ambulatoire à 76 % d'ici 2020 ? Quid des mesures de simplification des démarches administratives effectuées par les personnes en situation de handicap ? En effet, avec une offre de logements se raréfiant manifestement davantage, les personnes vont devoir solliciter la solidarité nationale dans les maisons départementales des personnes handicapées – MPDH – avec un délai d'attente entre six et dix-huit mois, ainsi qu'un reste à charge financier. Ce serait la complexification, nullement la simplification. La loi ELAN est une loi adoptée par des technocrates pour les très riches. Une loi qui prévoit 10 % de logements accessibles et 90 % de logements évolutifs au moyen de travaux « simples ». : couper une cloison, aménager une salle de bains, installer un fauteuil de douche, une poignée... Sur le papier, c'est facile, mais dans la réalité, il faut raisonner en termes de coût pour la société. Nous avons affaire à de plus en plus de situations d'urgence, à de plus en plus de personnes bloquées car ce n'est pas prévu en amont, d'autant plus qu'après c'est souvent, pour ne pas dire toujours, compliqué. Adapter les logements coûtera dix fois plus cher et beaucoup de gens n'auront pas les moyens car, ne l'oublions pas, une grande majorité de personnes en situation de handicap n'a bien souvent pour seul revenu de subsistance que l'allocation pour adultes handicapés.

En conséquence, nous demandons l'abrogation de l'article 18 de la loi ELAN relative à la réduction des quotas de logements neufs accessibles.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà qui est dit clairement. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BALEDET, Monsieur MANIER et Monsieur CARNOIS

### **Vincent BALEDET, Villeneuvois Avant Tout**

Quelques mots pour expliquer la position que prendront les élus du groupe Villeneuvois Avant Tout au moment du vote. Vous nous présentez une motion qui oppose réalité et solidarité. Une motion qui oppose dogmatisme et pragmatisme. Finalement, où se situe la vérité ? Quelle est la définition concrète du droit au

logement ? Ce sont d'excellents sujets de réflexion et de débat. Un tel sujet, un tel débat ne peuvent pas se résumer à une motion incantatoire et ne peuvent être autant caricaturés. Un tel sujet et un tel débat ne peuvent pas opposer de façon déformée dogmatisme et pragmatisme. Les élus de notre groupe ne prendront pas part au vote.

**Gérard CAUDRON, Maire**

On voit vraiment ce soir que la campagne électorale est commencée. Franchement, autant vous aurez des soutiens dans votre prise de position sur les conseils de quartier, des gens de bonne foi ; autant là, expliquer aux citoyens un tel recul simplement pour faire plaisir à des promoteurs immobiliers qui trouvent que ça coûte trop cher, croyez-moi, vous aurez un peu plus de mal. Il y a effectivement, dans le handicap et dans l'adaptation d'une porte ou d'une salle de bain, des personnes qui sont en fauteuil depuis longtemps. Et puis, il y a des personnes qui peuvent l'être, vous demain ou moi après-demain, qui, à un moment donné, sont en fauteuil. Ils ne pourront plus. Franchement, c'est un mauvais combat. C'est un moyen de soutenir le Gouvernement, mais c'est quand même un mauvais combat. Par rapport à ce dispositif - pour être en contact avec les citoyens qu'ils soient ou non handicapés, qu'ils soient ou non en mobilité réduite - ils ne comprennent pas. Vous savez bien qu'il est vrai que, à la construction, des logements accessibles coûtent un peu plus cher, mais tellement moins cher que quand il faut les adapter après. Comment allez-vous casser des portes pour permettre l'entrée ? Tout cela pour rentabiliser le mètre carré - qui chez nous peut monter jusqu'à 5 000 euros tant notre ville est attractive - pour augmenter les bénéfices, pour ne pas dire les profits dans un langage politicien que vous nous reprochez. Ce n'est pas un langage politicien. C'est l'attention portée aux citoyens qui ont des problèmes de mobilité dans leur appartement. Ils avaient cette possibilité de le faire avec la loi, on leur a retiré et pas qu'un peu. Passer à 10 %, c'est vraiment de moquer du monde. Je peux comprendre les discours un peu démagogiques sur les conseils de quartier, mais là, il s'agit de personnes... Je n'en fais pas partie de ces personnes, mais j'en connais autour de moi et, à mon avis, vous devez en connaître autour de vous. Jamais je ne serais permis ce type de discours, de dire que c'est incantatoire. On est bien obligé : la loi est en discussion. On ne nous a jamais demandé notre avis et ceux à qui on a demandé des avis, on les a envoyés bouillir. Autant je suis contre les motions incantatoires, autant quand il s'agit d'un dossier comme celui-ci, tous les cris sont les bienvenus parce qu'il y a des gens qui ont plus besoin que vous et moi de ces mesures et qui n'ont pas assez de voix. C'est à nous de porter leur voix.

Monsieur MANIER ?

**Didier MANIER, Parti Socialiste**

Je ne sais pas si c'était une motion incantatoire lorsque, voici quelques semaines, on avait proposé une motion qui avait trait à la réforme du logement envisagée par l'actuel Gouvernement. Aujourd'hui, on n'est pas déçu de l'évolution puisque cette loi traduit une volonté politique libérale pour faire en sorte que la conception que nous

avons du logement en général et du logement social en particulier, notamment public, soit mise à mal. On voit bien qu'il y a une double préoccupation : à la fois une préoccupation idéologique – faire en sorte qu'on privatise au maximum la problématique du logement – et à côté de cela, on voit bien que ce sont des préoccupations quantitatives qui prennent le pas sur des préoccupations qualitatives, notamment par rapport au problème de l'accessibilité du logement et au fait qu'on réduire à 10 % ce qui était avant à un pourcentage qui tendait vers les 100 %. Aujourd'hui, la préoccupation quantitative, ça veut dire qu'il faut faire des logements, les construire vite, qu'il faut en faire beaucoup. Donc si on veut faire beaucoup de logements et qu'on veut les faire vite, ce sont évidemment des logements de moindre qualité, donc des logements *low-cost* pour lesquels l'exigence que nous avons voici quelques années en direction de l'accessibilité a été réduite au minimum. Nous voterons évidemment la motion avec quand même une interrogation. Je crois que le rapporteur du gouvernement n'a pas su répondre à la question sur la notion de logements évolutifs : qu'est-ce que ça signifie, un logement évolutif ? Où cela commence-t-il ? Jusqu'où cela va-t-il ? Visiblement, il n'y a pas eu beaucoup de réponses.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Monsieur CARNOIS ?

**Christian CARNOIS, Adjoint au Maire**

Certains élus souhaitent peut-être que je m'explique sur cette motion, d'où ma petite intervention. Il n'est pas toujours facile, Monsieur le Maire, d'appartenir à un bel exécutif comme le nôtre, un exécutif en mouvement, mais pas forcément très en marche. Je suis sans doute l'un des rares soutiens à notre Président, à accompagner en tout cas et à soutenir son action. Réformer notre pays n'est pas facile, c'est la raison pour laquelle rien n'a été fait depuis trente ans, cela passe par des décisions délicates à mettre en place. Certaines sont justes, d'autres le sont moins. Je ne suis pas homme, je ne suis pas militant à dire que tout est parfait dans ce qu'entreprend le Président MACRON. À mes yeux, globalement, Emmanuel MACRON fait bouger les choses dans le bon sens dans notre pays. J'espère que son volet libéral d'aujourd'hui permettra de belles mesures sociales d'ici quelques mois, avec une redistribution juste des richesses à celles et à ceux qui en ont vraiment besoin. Laissons-le travailler et on jugera les résultats le temps venu.

Concernant le sujet qui nous intéresse ce soir, je donne mon avis, mais je sais pertinemment que mon positionnement ne changera absolument rien. Que cette loi ELAN concerne 100 % des logements, c'est sans doute excessif. Que cette loi ne concerne que 10 % des logements, c'est sûrement trop peu. À mon sens, il y a un juste milieu à trouver. C'est bien là le positionnement soit d'un Normand, soit d'un centriste. Or, pour ceux qui ne le savent pas encore, je ne suis pas Normand. Ce soir, je vote donc cette motion parce que je suis solidaire de mes amis et parce que je suis pour le retrait de ce texte.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous voyez, dans le Rassemblement Citoyen, il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout pour bien travailler ensemble. C'est ça, Villeneuve d'Ascq. Tous ceux qui ont voulu conquérir la ville en faisant du rentre-dedans à droite ou à gauche en sont restés depuis quarante ans pour leur compte. Quand j'écoute Christian CARNOIS, si je voulais botter en touche, je dirais que tout le monde souhaite la réussite du Président MACRON, pas pour lui, mais pour nous, pour la France. On l'a montré tout à l'heure en votant l'autorisation de signer le contrat entre les collectivités et l'État. C'est une preuve de bonne volonté, on ne fait pas de rentre-dedans. À partir de là, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, qu'on soit plus ou moins pour ou même contre, il faut qu'on tienne compte d'un certain nombre de réalités. C'est ce que tu fais, Christian, et je t'en remercie. Ce n'est pas le cas de ta collègue qui a eu des empêchements ce soir, Olfa LAFORCE. Elle m'a laissé le pouvoir et m'a demandé sur cette délibération de noter qu'elle s'abstient, ce que je fais. Comme quoi, même à l'intérieur d'une même idéologie ou d'un même engagement politique, il peut y avoir des nuances et ces nuances s'appellent le courage. Madame DESCAMPS ?

**Véronique DESCAMPS, Les Patriotes**

Une explication de vote sur cette motion. J'ai effectivement dans mon entourage une personne handicapée et je vois quelles sont les difficultés que ces personnes peuvent avoir, notamment pour l'obtention d'un appartement – ce n'est pas par ici, ce n'est pas dans la région. Je trouve complètement aberrant de réduire ce quota de logements pour les personnes en situation de handicap. Je voterai avec grand plaisir cette motion.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention, Olfa LAFORCE dont j'ai le plaisir de porter le mandat.

*La motion est adoptée à l'unanimité, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Sophie LEFEBVRE, Corinne AUBER n'ayant pas pris part au vote, Olfa LAFORCE s'étant abstenue.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

L'ensemble du conseil s'est positionné, avec des nuances bien compréhensibles, y compris celles sur l'utilité d'une motion – ce sont aussi les miennes - mais là, ce n'était pas acceptable en l'état. Il fallait que s'exprime le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq qui compte une population qui a ces problèmes de mobilité, de handicap tellement importants. On a été pionnier quand il s'est agi d'aménager un certain nombre de logements, que ce soit sur les logements aînés-handicap faits par Partenord – Didier MANIER s'en rappelle – avec de gros équipements à l'intérieur ou

sur la chaussée haute. C'est vrai que ça coûte plus cher, on ne peut plus se contenter d'un seul ascenseur, car quand il est en panne, les gens sont bloqués. Mais quand il s'est agi de faire des ascenseurs là où il n'y en avait pas au Pont-de-Bois, on a réussi à le faire pour mettre aux normes nouvelles les logements de l'INA : ils l'ont fait et ils l'ont financé sur leurs fonds propres. Merci à elles et à eux, merci à vous d'avoir voté.

### **XXXIII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXXIV. TABLEAU ACTUALISE DES SUBVENTIONS**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

La séance est levée, je vous souhaite un bel été, de belles vacances pour ceux qui en prendront.

*La séance est levée à 22 heures 45.*